



État des forêts
de l'Ontario
2021



État des forêts de l'Ontario **2021**

Contenu

Message du ministre	3	Profil : gestion des espèces en péril dans l'aménagement durable des forêts.....	14
Introduction.....	4	Un exemple d'espèce en péril : le caribou des boisu.....	15
Les forêts publiques de l'Ontario	5	Quel est l'état des forêts de l'Ontario?.....	16
La forêt aménagée.....	6	Résumé des indicateurs.....	16
Un fondement de la gestion responsable : le cadre de politique forestière de l'Ontario.....	7	Indicateurs forestiers	19
Amélioration continue : le rôle de la gestion adaptative.....	9	Quelle quantité de forêt avons-nous en Ontario?.....	20
Éléments clés de la gestion durable des forêts	10	Comment les forêts profitent-elles aux Ontariens?.....	37
Volet social/gouvernance	10	Comment les forêts de l'Ontario sont-elles gérées?.....	46
Carbone forestier et changements climatiques	11	Comment pouvons-nous nous assurer que les forêts sont gérées de manière durable?	61
Biodiversité des forêts.....	13	Comment l'industrie forestière contribue-t-elle à l'économie de l'Ontario?	69

Message du Ministre

Les forêts de l'Ontario couvrent plus de 70 millions d'hectares, dont 56 millions sont des forêts publiques, représentant une superficie qui dépasse celle de l'Espagne. Ces vastes boisés soutiennent une extraordinaire biodiversité, ainsi que des loisirs de plein air de classe mondiale et un secteur forestier qui fournit des emplois bien rémunérés et des activités économiques depuis des générations.

Les forêts de l'Ontario couvrent plus de 70 millions d'hectares, dont 56 millions sont des forêts publiques, représentant une superficie qui dépasse celle de l'Espagne. Ces vastes boisés soutiennent une extraordinaire biodiversité, ainsi que des loisirs de plein air de classe mondiale et un secteur forestier qui fournit des emplois bien rémunérés et des activités économiques depuis des générations.

La continuité du soutien par les forêts publiques de l'Ontario d'une industrie forestière florissante, et la démonstration que la santé et la productivité des forêts demeurent sensiblement les mêmes aujourd'hui comme historiquement, témoigne des normes rigoureuses de gestion forestière de notre province.

Le ministère de l'Ontario est responsable de la conservation des ressources forestières publiques de l'Ontario en vertu de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne.

Cette loi, et son cadre politique, protègent l'environnement et la biodiversité des forêts gérées de l'Ontario et garantissent que le bois récolté l'est de manière durable et renouvelable. Autrement dit, nos lois protègent nos forêts et garantissent qu'elles apporteront autant d'avantages aux générations futures qu'aux générations actuelles.

Ce rapport, le cinquième du genre, est un exercice important d'imputabilité et de transparence. Il représente un engagement de signature pour notre gouvernement et un moyen pour nous de maintenir la confiance du public dans notre travail. Le ministère a analysé 21 indicateurs clés, soit :

- La composition forestière, la croissance, l'habitat faunique et le carbone forestier
- La récolte et la régénération
- L'engagement du public et la participation des Autochtones à la planification de la gestion forestière
- Les emplois dans le secteur forestier et le partage des revenus des ressources avec les communautés autochtones
- Les produits et exportations du secteur forestier, et
- L'accréditation forestière, les audits et la conformité

C'est avec plaisir que j'annonce que le rapport sur *l'État des ressources naturelles – Forêts 2021* indique que les pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario continuent de garantir que des ressources forestières résilientes et bien entretenues sont disponibles, et constituent des ressources qui peuvent répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des Ontariens, aujourd'hui et pour les générations futures.

Notre gouvernement continuera son travail avec les agents forestiers, les communautés autochtones et le public de mettre de l'avant les mêmes pratiques de gestion forestière durable qui ont protégé cette ressource précieuse depuis de nombreuses années.

L'honorable Greg Rickford

Ministre du Développement du Nord, des Mines,
des Ressources naturelles et des Forêts,

Introduction

Les forêts publiques de l'Ontario sont vastes et procurent de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux. Elles assurent la biodiversité tout en fournissant des habitats fauniques et des possibilités de loisirs et en aidant à faire face aux effets des changements climatiques. Grâce à une gestion durable, les forêts publiques soutiennent également une industrie forestière qui crée des emplois et des produits forestiers.

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts est responsable de gérer les forêts publiques afin qu'elles demeurent en santé et continuent de répondre aux besoins des Ontariens. *La Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* de l'Ontario exige que le ministère prépare un rapport sur l'état des forêts de la province au moins une fois tous les cinq ans.

Le présent rapport est le cinquième produit par l'Ontario pour donner un aperçu de l'état de ses forêts et présenter les résultats des indicateurs. Ceux-ci sont des mesures simples qui reflètent ce qu'il se passe au fil du temps. Ces mesures nous aident à surveiller le bien-être de nos écosystèmes forestiers, de nos collectivités et de notre industrie. Ils détectent les changements à différents égards, notamment l'étendue de nos forêts ou le niveau d'emploi dans le secteur forestier.

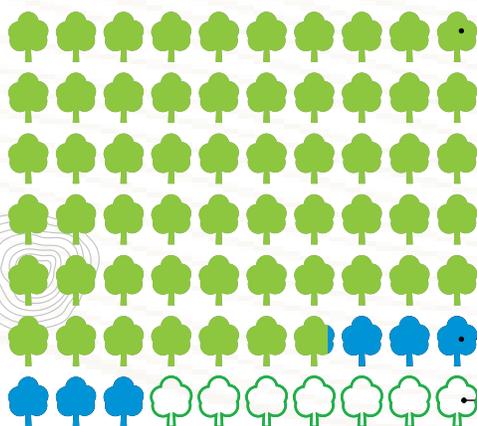


Les forêts publiques de l'Ontario

Environ 87 % de la masse terrestre de la province est constituée de terres publiques, lesquelles représentent plus de 95 % du nord de l'Ontario. Il y a peu de terres publiques dans le sud de la province, ce qui s'explique essentiellement par l'établissement de populations et le développement qui en résulte.

L'Ontario compte 70,4 millions d'hectares de forêt, soit 4,8 hectares de forêt par habitant. Cela représente environ 2 % des forêts du monde et 20 % des forêts du Canada.

Environ :



56,2 millions d'hectares
sont publics;

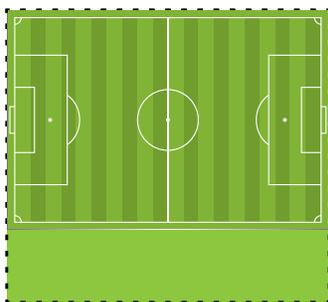
7,2 millions d'hectares
se trouvent dans les parcs, les réserves de loisirs
et les réserves de conservation provinciales
et fédérales existantes, ou dont on envisage la création;

7,0 millions d'hectares
appartiennent à des particuliers, à des Premières Nations
et au gouvernement fédéral.

 = 10 millions d'hectares

En vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, les forêts publiques sont gérées de façon durable afin d'en garantir la vitalité à long terme et de procurer aux citoyens de l'Ontario un large éventail d'avantages environnementaux, économiques et sociaux.

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts n'a pas compétence sur les terres privées, mais il existe des programmes incitatifs à l'intention des propriétaires fonciers, visant à encourager la gestion responsable des forêts sur ces terres.



1 hectare = 100 m x 100 m
1 hectare = 1,3 terrains de football

La forêt aménagée

La forêt aménagée est une zone de gestion forestière sur les terres publiques située au milieu de la province. On y trouve une grande quantité de forêts productives se prêtant à la production de bois. Elle s'étend de Kemptville au sud-est jusqu'à Pikangikum dans le nord-ouest et comprend des parties de la forêt boréale et de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent, englobant :

**46 millions
d'hectares**
de terres et d'eau

**27,8 millions
d'hectares**
de forêt publique

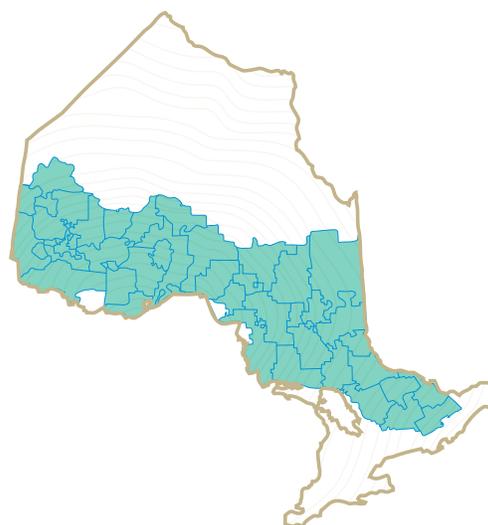
80 %
de forêts
productives.

Le nord de la forêt aménagée est essentiellement constitué de terres et de forêts publiques, et le sud, de terres privées et d'une petite forêt publique. Ces forêts sont moins propices à la production de bois, mais elles assurent la biodiversité, stockent le carbone et régulent la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Forêt aménagée 2021



Unités de gestion 2021



La carte ci-dessus montre la forêt aménagée. Dans la région en question, les forêts publiques sont gérées de manière durable selon le cadre de politique forestière de l'Ontario. La forêt aménagée est divisée en zones administratives appelées unités de gestion dont la superficie, variable, va de 300 000 à 3,6 millions d'hectares. Des plans de gestion forestière sont préparés et approuvés pour chaque unité de gestion afin de déterminer la quantité de bois pouvant être récoltée, les emplacements où des routes peuvent être construites et la façon dont la forêt sera régénérée.

La gestion forestière ne s'étend pas aux parcs et aux aires protégées, à l'exception d'une zone précise du parc provincial Algonquin où une gestion durable des forêts est autorisée.

Des informations détaillées sont nécessaires à la préparation des plans de gestion forestière et à la satisfaction des exigences en matière de rapports forestiers. L'inventaire des ressources forestières fournit des renseignements détaillés sur toutes les zones de la forêt aménagée, y compris leur superficie, ainsi le type et l'âge des peuplements. Des renseignements sur les forêts moins détaillés sont disponibles pour la plupart des régions au nord et au sud de la forêt aménagée.

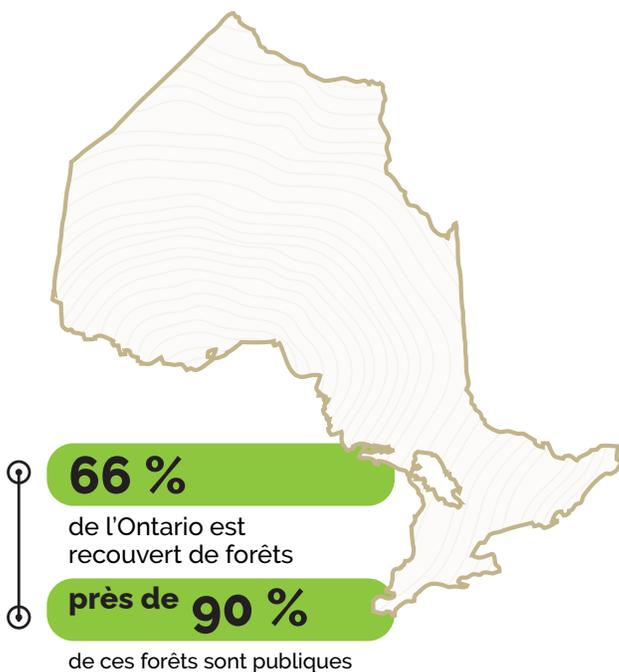
Un fondement de la gestion responsable : le cadre de politique forestière de l'Ontario

Soixante-six pour cent de l'Ontario est recouvert de forêts, et près de 90 % de ces forêts sont publiques. Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts gère les forêts publiques en partenariat avec l'industrie forestière, avec l'aide des collectivités autochtones et des citoyens de l'Ontario.

La gestion durable des forêts assure la santé à long terme des forêts de l'Ontario tout en offrant des avantages sociaux, économiques et environnementaux à la population ontarienne. La durabilité à long terme des forêts publiques est une priorité pour l'Ontario, et elle est intégrée à nos lois et politiques.

Le cadre de politique forestière de l'Ontario est un système de lois, de règlements et de politiques interreliés. Il s'agit d'un système robuste, fondé sur les données scientifiques les plus récentes, l'amélioration continue et la consultation du public et des Autochtones.

La cadre de politique forestière de l'Ontario repose sur la [Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne](#), qui définit la durabilité comme la viabilité des forêts à long terme et exige que les forêts publiques soient gérées d'une manière qui en préserve les processus écologiques et la diversité biologique. Cela implique notamment l'utilisation de pratiques forestières qui émulent les perturbations naturelles, comme les incendies, tout en réduisant dans toute la mesure du possible les effets néfastes sur les plantes et les animaux, y compris les espèces en péril, ainsi que sur l'eau, le sol et l'air.



Des directives et des outils supplémentaires dans le cadre de politique forestière permettent d'assurer la surveillance, la protection de l'environnement et la gestion efficace des forêts publiques.

Par exemple :

- Les plans de gestion forestière déterminent les niveaux durables de récolte et de régénération. Ils sont préparés par des forestiers professionnels inscrits, avec la participation de citoyens locaux, de collectivités autochtones, d'intervenants et du public. Un forestier professionnel inscrit certifie que le plan garantit la durabilité de la forêt de la Couronne, et chaque plan est approuvé par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.
- Le Manuel de planification de la gestion forestière et les guides de gestion forestière fournissent des directives pour la préparation de plans et de pratiques visant à préserver la biodiversité, l'habitat faunique, les sols, l'eau et le patrimoine culturel.
- Les données et la modélisation appuient la prise de décisions pour les plans de gestion forestière. Les modèles aident à représenter l'état actuel de la forêt, son développement au fil du temps (c'est-à-dire sur plus de 100 ans) et la façon dont elle contribue à des objectifs comme la diversité forestière, l'habitat faunique et la production de bois. Ils aident à évaluer les options et la durabilité.
- Les programmes de conformité et de vérification indépendante des forêts permettent de surveiller les opérations forestières et de vérifier si les forêts sont gérées conformément à la réglementation. ,,
- Des fonds forestiers fournissent un financement réservé pour la régénération des forêts.
- Les rapports publics fournissent de l'information sur l'état des forêts et de la gestion forestière.

En général, les titulaires de permis d'aménagement forestier durable gèrent la forêt et ont le droit de récolter le bois. Il s'agit de permis à long terme pour une unité de gestion, qui peuvent être détenus par une entreprise du secteur forestier ou une entreprise autochtone, une entreprise multipartite regroupant deux intérêts ou plus ou un organisme.

Les titulaires de permis d'aménagement forestier durable préparent des plans de gestion forestière, recueillent des renseignements sur les forêts, veillent à la conformité et présentent des rapports la concernant et réalisent des activités forestières. Si aucun permis d'aménagement forestier durable n'a été délivré, la forêt est gérée par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario fait partie du plan du gouvernement pour créer des emplois, réduire le fardeau administratif et promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, tout en assurant une gérance responsable de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Le cadre de politique forestière ne s'applique pas aux terres privées. L'Ontario comprend cependant l'importance des forêts sur les terres publiques et privées et encourage la gestion responsable des forêts privées par l'intermédiaire du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées.

Amélioration continue : le rôle de la gestion adaptative

La gestion durable des forêts en Ontario est enracinée dans la meilleure science disponible et fondée sur la gestion adaptative.

Les nouvelles informations, la science et les connaissances écologiques traditionnelles améliorent notre compréhension de l'environnement forestier au fil du temps. Tandis que des politiques et des plans sont mis en œuvre, nous surveillons et évaluons les résultats afin qu'ils puissent être intégrés à un processus subséquent.



Par l'intégration de nouvelles information et expérience de mise en œuvre, le cycle de gestion adaptative favorise l'amélioration continue.

Les étapes de la gestion adaptative sont la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et l'ajustement. En vertu de cette approche, les politiques et les plans forestiers sont régulièrement réexaminés, mis à jour et révisés. Par exemple :

- La [politique de l'Ontario en matière de transfert des semences forestières](#) a été élaborée pour favoriser la réussite à long terme des activités de régénération sous un climat changeant. Dans sa version actualisée, la politique intègre les plus récentes données scientifiques quant aux effets potentiels du changement climatique sur les conditions de croissance des forêts.
- Les guides de gestion forestière sont régulièrement passés en revue et mis à jour afin d'intégrer les dernières recherches relativement à leur efficacité.
- De nouveaux plans de gestion forestière sont préparés tous les 10 ans afin d'assurer la prise en compte des niveaux réels d'activités, des changements dans l'état des forêts et des plus récents développements de la science et de la politique.

L'élaboration des politiques forestières et la planification de la gestion forestière sont des cycles distincts, mais interreliés, comportant tous deux des éléments clés de consultation publique et autochtone.

Éléments clés de la gestion durable des forêts



Intrants clés

- Inventaire des ressources forestières
- Lois et politiques forestières
- Valeurs locales
- Science et connaissance écologique traditionnelle
- Contribution des collectivités autochtones
- Contribution du public



Gestion durable des forêts

- Forestiers professionnels inscrits
- Plans de gestion forestière
- Travailleurs formés (bûcherons, planteurs d'arbres)
- Inspecteurs agréés en conformité forestière
- Vérificateurs indépendants des forêts



Extrants clés

- Forêts diversifiées en santé
- Systèmes écologiques diversifiés
- Habitat faunique
- Approvisionnement durable en bois
- Emplois liés aux forêts
- Possibilités récréatives
- Possibilités culturelles des forêts

Vous trouverez ci-après des sujets d'intérêt actuels en lien avec la gestion forestière ainsi que des renseignements pertinents et (ou) des statistiques provenant de certains indicateurs. Reportez-vous à la section « Quel est l'état des forêts de l'Ontario » pour les conclusions et un résumé des résultats des indicateurs.

Volet social/gouvernance

Les forêts publiques de l'Ontario comptent de nombreux usagers, et tout autant d'utilisations. **Toutes les utilisations et tous les usagers sont pris en compte dans l'élaboration d'objectifs et d'une orientation de gestion à long terme, ainsi que dans la planification des opérations forestières.**

Les consultations des collectivités autochtones et du public constituent un élément clé du cadre de politique forestière de l'Ontario et sont exigées par la loi.



L'Ontario a continué de travailler avec le public à la gestion des ressources, lui offrant environ 240 occasions par année de formuler des commentaires sur la planification de la gestion forestière et l'élaboration des politiques.

Le Manuel de planification de la gestion forestière décrit la marche à suivre pour collaborer avec les collectivités autochtones afin de favoriser leur participation au processus de planification de la gestion forestière d'une manière qui respecte les droits des Autochtones et droits issus de traités et qui garantit que l'Ontario respecte son devoir de consultation.



Quatre-vingt-treize pour cent des plans ont été élaborés par des équipes de planification comprenant des participants autochtones.

Les accords de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources permettent le partage des avantages économiques des activités forestières menées dans les forêts situées à proximité de collectivités autochtones.



En vertu de ces accords, 31 collectivités participantes ont reçu un total de 19,8 millions de dollars en recettes forestières partagées.

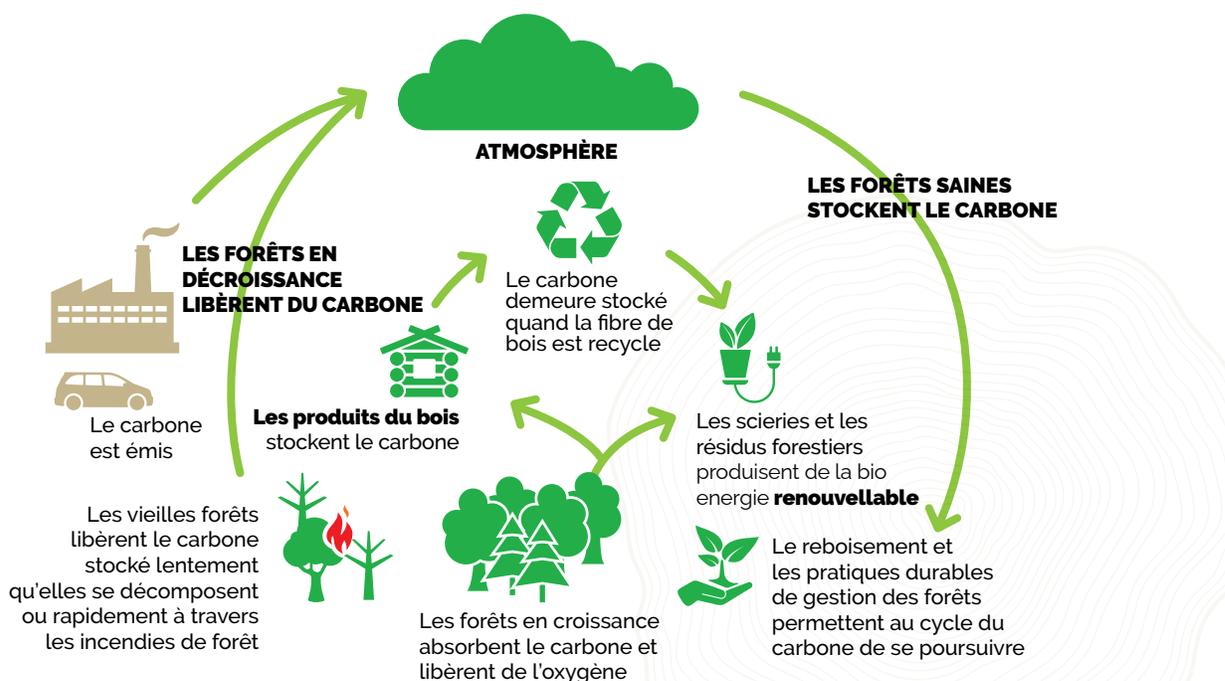
La tenure forestière détermine qui gère les forêts publiques et a accès à la fibre ligneuse qui s'y trouve; elle évolue en fonction des circonstances locales.



Dans cette perspective, 58 % des forêts se trouvent aux mains d'entreprises multipartites qui peuvent être administrées conjointement par des collectivités, des Autochtones et (ou) l'industrie forestière.

Carbone forestier et changements climatiques

La gestion durable des forêts, à laquelle contribue le cadre de politique forestière de l'Ontario, assure la viabilité et la diversité des forêts, qui sont alors en mesure de résister aux répercussions des changements climatiques et d'en atténuer les effets. **Une forêt fonctionnelle offre une solution aux changements climatiques en capturant le carbone dans les arbres qui y croissent, où il se trouvera par la suite emmagasiné, en plus de l'être aussi dans les produits issus de cette forêt.**



Les arbres stockent le carbone sous forme de bois. Même lorsqu'ils sont récoltés, le carbone y demeure stocké. Ainsi, les produits fabriqués à partir du bois récolté, qu'il s'agisse de bois d'œuvre, de contreplaqué, de plancher ou de meubles, emprisonnent le carbone dans nos maisons et lieux de travaux.



Les forêts publiques auraient emmagasiné environ 7,2 milliards de tonnes de carbone,



Les produits du bois provenant de la forêt aménagée, 25,5 millions de tonnes – une quantité comparable aux émissions annuelles d'environ 28,6 millions de véhicules à passagers.

Le cadre stratégique de l'Ontario exige que les forêts récoltées soient régénérées par des moyens naturels ou par l'ensemencement ou la plantation d'arbres. **Le site de récolte est régénéré, et les nouveaux arbres qui y poussent commencent à absorber le carbone.**

Une forêt qui a été récoltée demeure une forêt. Il n'y a aucun changement dans l'utilisation faite des terres. Elle est régénérée pour la ramener à un état similaire à celui d'une forêt naturelle non aménagée et pour atteindre les objectifs de gestion à long terme.



Quatre-vingt-dix pour cent de la superficie étudiée annuellement a satisfait aux normes de régénération; sur le reste de la superficie, la régénération se poursuit, et les gestionnaires déterminent s'il pourrait falloir des traitements supplémentaires (p. ex., des soins sylvicoles), ou si la forêt a simplement besoin d'un peu plus de temps pour croître et en venir à satisfaire les normes.

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts travaille avec des partenaires de recherche afin d'acquérir une meilleure compréhension des interactions entre les changements climatiques et les forêts. Avec le temps, la politique forestière est adaptée pour refléter cette compréhension améliorée, afin d'assurer la vitalité à long terme des forêts publiques de l'Ontario.



La politique de l'Ontario en matière de transfert des semences forestières a été mise à jour afin d'intégrer les plus récentes données scientifiques quant aux effets potentiels des changements climatiques sur les conditions de croissance des forêts.



Biodiversité des forêts

L'Ontario maintient la surveillance et protège l'environnement et la biodiversité dans toute la forêt aménagée – zone de gestion forestière sur les terres publiques située au milieu de la province – en utilisant son cadre de politique forestière.

Le secteur forestier de l'Ontario fonctionne selon les exigences du cadre pour préserver les processus écologiques et la diversité biologique de nos forêts tout en offrant des possibilités économiques.

Les gestionnaires forestiers doivent conserver une combinaison de peuplements de types et d'âges variés qui assure la vitalité et la diversité des paysages forestiers afin de soutenir les systèmes écologiques naturels et de préserver la biodiversité à long terme. Cette diversité des conditions de l'écosystème procure un habitat à toutes les espèces.

Les gestionnaires forestiers prennent également des mesures pour prévenir ou réduire dans toute la mesure du possible les effets des activités forestières sur d'autres valeurs. Par exemple, les activités peuvent être modifiées ou exclues dans une zone précise afin de protéger des caractéristiques de l'habitat, comme les arbres en décomposition, les nids d'oiseaux, les ruisseaux, les zones humides et les lacs.



De plus, 10,7 % de l'Ontario est préservé au moyen de zones protégées ou d'autres mesures de conservation, soit environ 11,5 millions d'hectares de terres et d'eau.

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts appuie le Conseil de la biodiversité de l'Ontario dans la production du [State of Ontario's Biodiversity Report](#).



Profil : gestion des espèces en péril dans l'aménagement durable des forêts

Les plans de gestion forestière établissent des objectifs à long terme pour la forêt en tenant compte de toutes les utilisations et valeurs forestières, comme celle d'habitat d'espèces en péril.

Les plans délimitent la zone de récolte disponible et les activités de gestion forestière qui auront lieu, notamment les endroits et façons dont les arbres seront récoltés, ceux où des routes peuvent être construites et la façon dont la forêt sera régénérée.

Le Manuel de planification de la gestion forestière guide le processus de planification, et les guides de gestion forestière écologique sont utilisés pour conserver la biodiversité, y compris les espèces en péril. Les guides fournissent une orientation opérationnelle et de mise en œuvre reposant sur les principes suivants :

- émuler les perturbations naturelles;
- préserver la biodiversité;
- protéger des éléments fragiles de l'habitat comme les nids d'oiseaux, les tanières et les espèces en péril;
- réduire dans toute la mesure du possible les effets indésirables sur la faune et la flore, l'eau, le sol et l'air

Les guides sur les paysages déterminent **le nombre et la disposition de peuplements de différents types et âges** au sein de l'unité de gestion, aidant de ce fait **les gestionnaires à trouver un équilibre en matière d'habitat pour toutes les formes de vie** (oiseaux, poissons et autres espèces sauvages, plantes) et à répondre aux besoins de certaines espèces. Ces guides sont le [Forest Management Guide for Boreal Landscapes](#) (guide des paysages de la forêt boréale) et le [Forest Management Guide for Great Lakes-St. Lawrence Landscapes](#).

Un autre guide du nom de [Guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site](#) (Guide sur les peuplements et les sites) donne des directives pour **modifier les activités forestières afin de conserver des particularités comme les arbres en décomposition et les troncs d'arbres qui jonchent le sol, de protéger les habitats vulnérables, comme les nids d'oiseaux et les mares en terrain boisé et d'assurer la conservation des ressources en eau et en sols.**

Les approches en question font en sorte que l'orientation fournie dans les guides de gestion forestière tienne compte de l'habitat de toutes les espèces sauvages, y compris des besoins particuliers en matière d'habitat des espèces en péril. Si un guide de gestion forestière ne contient aucune orientation relativement à une espèce donnée, l'équipe de planification doit en élaborer une à appliquer là où l'espèce est présente.



L'aménagement forestier durable soutient la diversité des habitats.



Un exemple d'espèce en péril : le caribou des bois

Le caribou des bois habite la forêt boréale, y compris certaines parties de la forêt aménagée. Il est inscrit comme espèce menacée en Ontario, ce qui signifie qu'il n'est pas en voie de disparition, mais pourrait le devenir si des mesures ne sont pas prises pour remédier aux facteurs qui le menacent.

La détérioration ou la perte de l'habitat compte parmi ces menaces. L'habitat idéal pour le caribou consiste en de vastes forêts de conifères, d'épinettes et de pins gris matures, s'étalant sur des milliers d'hectares et riches en lichen. Il s'agit là des caractéristiques des forêts naturelles non aménagées, où les incendies de forêt représentent le principal type de perturbation.

Le Forest Management Guide for Boreal Landscapes de l'Ontario indique la mesure dans laquelle les plans de gestion forestière doivent tenir compte de l'habitat du caribou et le préserver.

La carte ci-dessous montre les unités de gestion, et une ligne tracée d'est en ouest représente la limite sud de l'aire de répartition du caribou.

Pour les unités de gestion situées au-dessus de cette ligne, le guide exige que les gestionnaires :

- Élaborent un plan à long terme (c.-à-d. sur plus de 100 ans) pour la fourniture de vastes zones d'habitat du caribou interreliées, à l'échelle de l'unité de gestion. C'est ce qu'on appelle un schéma dynamique de l'habitat du caribou. Il doit tenir compte de l'habitat existant, de la région qui, au fil du temps, en viendra à en faire partie, des aires de mise bas, des aires de croissance, des aires d'hivernage et des corridors de déplacement.
- Utilisent des estimations fondées sur des données scientifiques quant à la proportion d'habitat naturellement présente dans un paysage non aménagé pour élaborer, dans le plan de gestion forestière, des objectifs en matière d'habitat visant à assurer la survie du caribou.

Le guide fournit également des pratiques exemplaires pour régénérer la forêt de conifères qui en viendra à accueillir le caribou et démanteler les routes pour lui laisser place.



Unités de gestion et limite sud de l'aire de répartition du caribou dans la forêt boréale



Quel est l'état des forêts de l'Ontario?

Les indicateurs forestiers sont des mesures qui nous indiquent ce qui se passe au fil du temps. Ces mesures nous aident à surveiller le bien-être de nos écosystèmes forestiers, de nos collectivités et de notre industrie. Les indicateurs reflètent les piliers écologiques, sociaux et économiques de la durabilité.

Les résultats des indicateurs montrent qu'en vertu du cadre de politique forestière robuste de l'Ontario :

- La gestion durable des forêts continue d'assurer la vitalité à long terme des forêts publiques de la province.
- Les forêts publiques demeurent diversifiées et résilientes, et le bois que nous y récoltons provient de sources durables.

Le résumé ci-après donne un aperçu des résultats des indicateurs. Pour connaître les indicateurs complets, reportez-vous à la section suivante.

Résumé des indicateurs



COMPOSITION DE LA FORÊT

Les changements en ce qui a trait aux types et à l'âge des peuplements ont été minimes. La diversité des types et des âges a été maintenue.



CROISSANCE DES FORÊTS

La croissance des forêts a été relativement stable. Le volume total de forêts a totalisé 4,7 milliards de mètres cubes, et la croissance annuelle a été de 39 à 49 millions par année.



HABITAT DE LA FAUNE

La disponibilité de l'habitat est demeurée dans l'intervalle de variation naturelle pour la plupart des espèces sélectionnées telles que l'orignal et le lièvre d'Amérique.



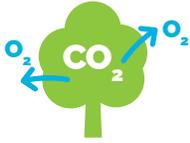
PERTURBATIONS NATURELLES DES FORÊTS

La superficie touchée par des incendies de forêt, des événements météorologiques, des insectes et des maladies n'a pas excédé ce qui s'était vu par le passé. L'ampleur des événements en question a varié d'une année à l'autre.



BOISEMENT/DÉFORESTATION

De 2008 à 2018, les taux de boisement sont demeurés stables. Les taux de déforestation, bien qu'ils aient augmenté, sont demeurés faibles par rapport à la quantité totale de forêts dans la province. La perte nette estimée s'est chiffrée à 38 000 hectares, ou 0,05 % de la superficie forestière de l'Ontario.



CARBONE FORESTIER

Les forêts de l'Ontario ont emmagasiné 7,2 milliards de tonnes de carbone, et les produits forestiers de la forêt aménagée, 25,5 millions de tonnes.



PARTAGE DES RECETTES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

L'Ontario a continué de contribuer aux possibilités de développement économique s'offrant aux collectivités autochtones en partageant plus de 19 millions de dollars en recettes forestières avec 31 collectivités.



EMPLOI DANS LES RESSOURCES NATURELLES

Les forêts publiques de l'Ontario fournissent plus de 46 000 emplois directs dans le secteur forestier dans des collectivités de tout l'Ontario.



FORÊT RÉCOLTÉE

La récolte a été conforme aux niveaux approuvés. En moyenne 121 000 hectares par année ont été récoltés, générant 13 millions de mètres cubes de bois. Cela représente 44 % de la superficie et du volume approuvés disponibles aux fins de récolte.



RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS

La régénération a suivi le rythme de la récolte. Quatre-vingt-dix pour cent de la superficie étudiée annuellement a satisfait aux normes de régénération.



GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Une certaine diversité a été observée parmi les types d'entreprises détentrices de droits de tenure à long terme au sein des unités de gestion. Quatre-vingt-cinq pour cent des unités de gestion sont gérées aux termes d'un permis d'aménagement forestier durable, et 15 %, directement par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.



PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA PLANIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE

L'Ontario a continué de travailler avec les collectivités autochtones. Des représentants de collectivités autochtones ont participé aux équipes de planification pour la plupart des plans de gestion forestière préparés.



MOBILISATION DU PUBLIC

L'Ontario a continué de travailler avec le public à la gestion des ressources, lui offrant environ 240 occasions par année de formuler des commentaires sur la planification de la gestion forestière et l'élaboration des politiques.



PROGRAMMES D'INCITATIFS FISCAUX

Le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées promeut la gestion responsable des forêts privées. Il a continué d'intéresser les propriétaires fonciers privés, avec plus de 750 000 hectares inscrits.



CONFORMITÉ DES OPÉRATIONS FORESTIÈRES

Les opérations forestières se sont déroulées conformément aux plans de gestion forestière approuvés et aux prescriptions opérationnelles. De 2014 à 2018, pour plus de 14 000 inspections des opérations forestières effectuées, le taux de conformité moyen a été de 97 %.



VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES DES FORÊTS

Les forêts ont continué d'être gérées de façon durable. Quatre-vingt-quatorze pour cent des vérifications ont révélé que les gestionnaires respectaient les lois, les règlements et les politiques.



CERTIFICATION FORESTIÈRE

Soixante-quatorze pour cent des unités de gestion de la province demeurent volontairement certifiées selon une norme reconnue à l'échelle internationale.



PRODUITS FORESTIERS

Le volume de bois récolté destiné à des secteurs des produits forestiers est demeuré inférieur à la tendance historique. Les secteurs des scieries, des composites et des pâtes ont utilisé plus de 90 % de la récolte totale.



REVENUS TIRÉS DES DROITS RELATIFS AU BOIS

La demande de la part des consommateurs a contribué au redressement des revenus suivant le ralentissement économique de 2008, avec plus de 112 millions de dollars en revenus annuels récemment générés.



EXPORTATIONS DU SECTEUR FORESTIER

La demande a aidé à la reprise des exportations suivant le ralentissement économique de 2008, avec des exportations annuelles récentes d'une valeur de plus de 6,5 milliards de dollars.



CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le secteur forestier a continué de contribuer à l'économie de l'Ontario, générant plus de 4 milliards de dollars en produit intérieur brut.



Indicateurs forestiers

Les indicateurs forestiers sont des mesures qui nous indiquent ce qui se passe au fil du temps. Ces mesures nous aident à surveiller le bien-être de nos écosystèmes forestiers, de nos collectivités et de notre industrie.

L'étendue géographique est précisée pour chaque indicateur. La plupart sont liés à la forêt aménagée, zone de gestion forestière sur les terres publiques située au milieu de la province. On y trouve une grande quantité de forêt productive se prêtant à la production de bois. Certains indicateurs peuvent comprendre le sud de l'Ontario ou s'étendre à l'ensemble de la province.

Les indicateurs sont adaptés à partir des rapports nationaux et internationaux sur les forêts, comme le Processus de Montréal.

Nous continuons de développer notre approche pour faire en sorte que le rapport soit axé sur les conditions forestières et la façon dont nous assurons la gestion des forêts. Certains indicateurs sont nouveaux, et d'autres ne font plus l'objet d'une déclaration ou ont été fusionnés entre eux. Dans certains cas, de meilleures données fournissent également des résultats plus précis; par conséquent, les comparaisons directes avec les rapports antérieurs ne sont pas toujours possibles.





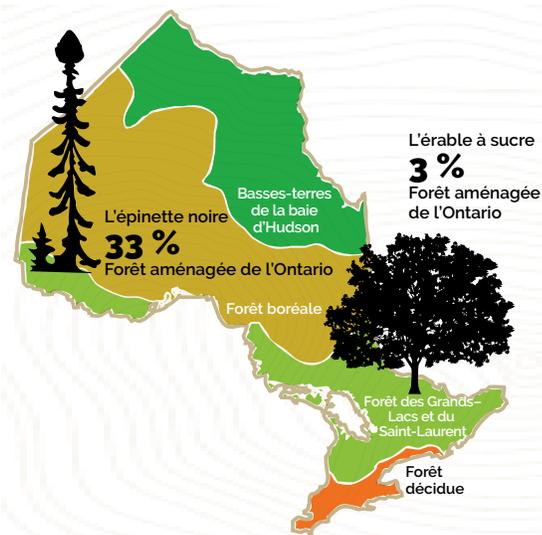
Quelle quantité de forêt avons-nous en Ontario?

L'Ontario est boisé à 66 % et possède 70,5 millions d'hectares de forêt, soit environ 4,8 hectares de forêt pour chaque citoyen. Cela représente environ 2 % des forêts du monde et 20 % des forêts du Canada.

L'Ontario possède quatre grandes régions forestières, qui présentent chacune des caractéristiques uniques : les basses-terres de la baie d'Hudson, dans le Grand Nord, la région de la forêt boréale, dans le nord de l'Ontario, la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dans le sud et le centre de l'Ontario et la forêt décidue, dans le sud de l'Ontario. Chaque région forestière est caractérisée par son climat, ses écosystèmes forestiers et ses espèces sauvages.

La forêt aménagée est une zone de gestion forestière sur les terres publiques située au milieu de la province. On y trouve une grande quantité de forêt productive se prêtant à la production de bois.

L'épinette noire est l'essence la plus courante en Ontario et se trouve principalement dans la région de la forêt boréale. Elle représente environ 33 % de la forêt aménagée de l'Ontario. L'érable à sucre est l'essence la plus courante dans les régions des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la forêt décidue. Il représente environ 3 % de la forêt aménagée de l'Ontario.



Les indicateurs ci-après fournissent davantage d'information sur :

- la composition de la forêt;
- sa croissance;
- habitat de la faune;
- le boisement et la déforestation;
- les perturbations forestières naturelles.

COMPOSITION DE LA FORÊT ,,



Cet indicateur rend compte des changements dans la superficie, le type et l'âge des forêts de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

Les forêts couvrent près des deux tiers de l'Ontario et fournissent d'importants services écologiques comme le stockage du carbone et la biodiversité.

Les forêts publiques de l'Ontario sont gérées de façon à conserver une certaine diversité quant aux types et à l'âge des peuplements, afin de fournir les conditions nécessaires à la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers.

Comment nous surveillons

Pour surveiller la composition des forêts de l'Ontario, nous assurons un suivi :

- des huit types de peuplement présentant des essences et des caractéristiques écologiques communes;
- des cinq groupes d'âge ou stades de succession.

Nous utilisons les données de l'[Inventaire des ressources forestières](#) pour la forêt aménagée afin de déterminer le type et l'âge des peuplements. Nous n'incluons pas le sud de l'Ontario ni le Grand Nord, les données d'inventaire forestier par rapport à ces régions étant insuffisantes.

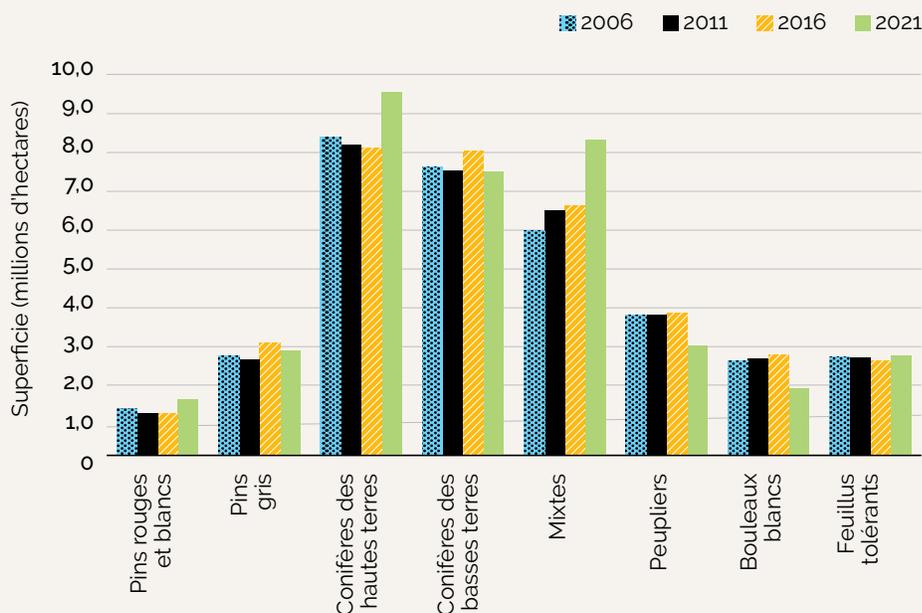
L'âge et la durée des stades de succession varient selon le type de peuplement, en fonction de la vitesse à laquelle croissent les arbres et de la durée de leur vie. Par exemple, le peuplier, dont la durée de vie est relativement courte, atteint la phase de succession tardive à 95 ans. Chez les conifères des basses terres à longue durée de vie comme l'épinette noire, cette phase est atteinte à l'âge de 135 ans.

Les types de forêts et les stades de succession sont décrits plus en détail dans le rapport [Forest Resources of Ontario](#).

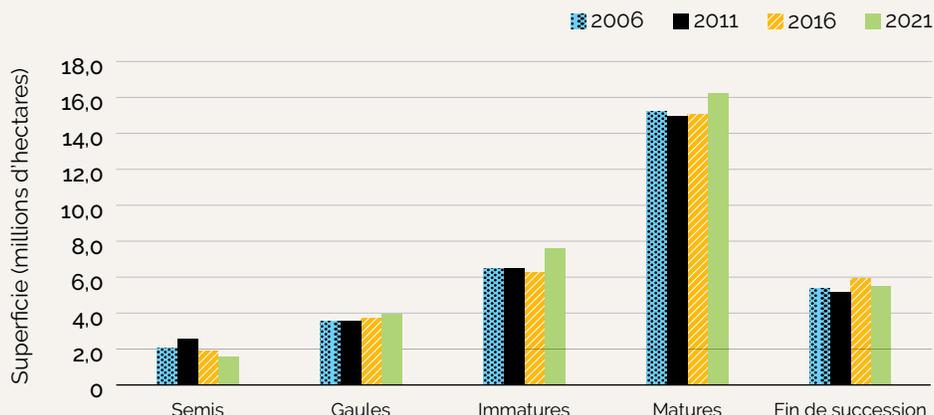
Résultats

La diversité des types et âges des peuplements demeure maintenue dans tout l'Ontario. Comme dans les rapports précédents, de petits changements ont été observés dans l'abondance des différents types et âges.

Superficie par type de forêt



Superficie forestière par stade de succession



De 2006 à 2021, de légers changements sont survenus en ce qui concerne la plupart des types de peuplement. Depuis 2016, il y a eu :

- augmentation de la superficie des forêts de pins blancs et rouges, de conifères des hautes terres et mixte;
- diminution de la quantité de forêts de peupliers et de bouleaux gris.

De 2006 à 2021, peu de changements sont survenus en ce qui concerne la superficie forestière par stade de succession. Depuis 2016, il y a eu :

- diminution de la quantité de forêt au stade précédent celui de gaulis;
- augmentation de la quantité de forêts immatures et matures.

De petits changements dans le type de peuplement et le stade de succession constituent une caractéristique normale des écosystèmes forestiers. Les perturbations naturelles peuvent entraîner des fluctuations à court terme de la quantité et de l'âge des peuplements.

Des [guides de gestion forestière](#) sont appliqués lors de la planification de la gestion forestière afin de maintenir, dans le paysage, une diversité quant aux types et à l'âge des peuplements émulant les conditions forestières naturelles.

Les progrès dans la collecte de données contribuent également aux changements observés. Les nouveaux inventaires forestiers se fondent sur des images numériques de meilleure qualité et décrivent plus précisément la forêt. Cela peut faire en sorte que les résultats quant à la composition forestière changent, même quand aucun changement réel n'est survenu dans la forêt.

De plus, depuis 2016, une autre unité de gestion a été ajoutée aux données de rapport, ce qui a probablement joué un rôle dans certains des changements observés.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Résultats de l'analyse de l'Inventaire des ressources forestières

CROISSANCE DES FORÊTS



Cet indicateur rend compte du volume et du taux de croissance des forêts publiques en Ontario.

Pourquoi c'est important

Les forêts couvrent près des deux tiers de l'Ontario et fournissent d'importants services écologiques, comme le stockage du carbone et la biodiversité. Elles constituent également une source durable de bois d'œuvre pour appuyer une industrie forestière qui crée les emplois et les produits forestiers dont la société a besoin.

Nous gérons les forêts publiques de l'Ontario de façon à maintenir la productivité des forêts pour la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers. Nous surveillons les changements dans le volume et le taux de croissance des forêts de l'Ontario aux fins de surveillance de leur productivité.

Comment nous surveillons

Nous surveillons la croissance et le volume des forêts à l'aide de deux mesures :

- le volume total brut, qui est la biomasse totale des arbres vivants;
- la croissance annuelle, c'est-à-dire le volume chaque année.

Ces mesures sont estimées à l'aide de modèles de croissance et de rendement et des données de l'Inventaire des ressources forestières pour la

forêt aménagée. Nous n'évaluons pas la croissance forestière pour le sud de l'Ontario ni le Grand Nord, car nous n'avons pas suffisamment de données d'inventaire forestier relativement à ces régions.

La croissance et le volume des forêts sont décrits plus en détail dans le rapport Forest Resources of Ontario.

Résultats

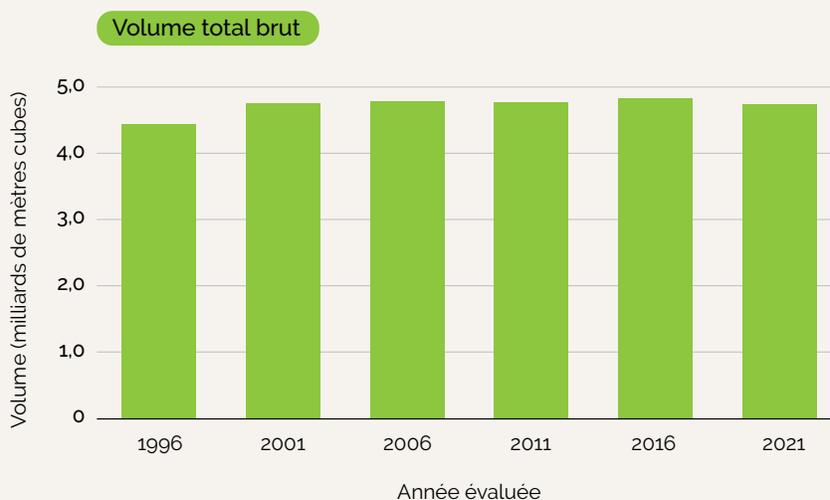
Le volume total brut et l'accroissement annuel courant sont demeurés relativement stables.

Le volume total brut de la forêt est demeuré relativement constant, allant de 4,4 à 4,8 milliards de mètres cubes.

Si la croissance suit le rythme des pertes attribuables à la récolte et aux perturbations naturelles, comme les infestations d'insectes, les maladies et les incendies de forêt, le volume de bois devrait demeurer relativement stable.

La croissance annuelle a varié entre 39 et 49 millions de mètres cubes par année.

Des fluctuations naturelles du volume et de la croissance des forêts sont à prévoir, car le type et l'âge des peuplements changent. À mesure que les forêts vieillissent, leur croissance fluctue. En général, les jeunes arbres croissent plus rapidement que les arbres matures. Même si le vieillissement des forêts n'est en soi ni positif ni négatif, il peut entraîner une diminution de la productivité.



Croissance annuelle moyenne



Les progrès dans la collecte de données contribuent également aux changements observés. Les nouveaux inventaires forestiers sont effectués au moyen d'images numériques de qualité supérieure et décrivent plus précisément la forêt. Cela peut faire en sorte que les résultats quant au volume et à la croissance varient, même si aucun changement réel n'est survenu dans la forêt.

Une forêt productive n'est pas nécessairement synonyme de forêt saine et diversifiée. Des espèces ou des classes d'âge pourraient en être totalement absentes. Des [guides de gestion forestière](#) sont appliqués lors de la planification de la gestion forestière afin de maintenir, dans le paysage, une diversité quant aux types et à l'âge des peuplements émulant les conditions forestières naturelles.

Cet indicateur, combiné à l'indicateur de composition des forêts, montre que les forêts de l'Ontario sont à la fois productives et diversifiées.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : [Inventaire des ressources forestières](#)

HABITAT DE LA FAUNE



Cet indicateur évalue la disponibilité de l'habitat de certaines espèces sauvages de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

Des habitats appropriés en quantité abondante aident à soutenir des populations robustes d'espèces sauvages. La préservation ou l'amélioration de l'habitat faunique compte parmi les objectifs de la gestion durable des forêts en Ontario.

Les [guides de gestion forestière](#) sont utilisés pour élaborer des plans de gestion forestière. Ils dictent la quantité et la disposition des peuplements de types et d'âges variés dans le paysage, ce qui aide les gestionnaires à trouver un équilibre entre les habitats de toutes les espèces sauvages, y compris les espèces en péril. Ils fournissent également des directives sur la modification des activités forestières aux fins de conservation de caractéristiques particulières de l'habitat, comme des arbres en décomposition, et de protection de caractéristiques sensibles comme les nids d'oiseaux, les lacs, les ruisseaux et les milieux humides.

Nous évaluons la disponibilité de l'habitat faunique pour différentes espèces afin de voir dans quelle mesure nos forêts aménagées soutiennent la faune.

Comment nous surveillons

Nous comparons la disponibilité actuelle de l'habitat à l'intervalle de variation naturelle pour six espèces sauvages : orignal, martre, lièvre d'Amérique, moucherolle tchébec, bruant à gorge blanche et paruline couronnée.

Ces six espèces exigent, afin de répondre à leurs besoins en matière d'habitat, un large éventail de types de peuplements d'âges variés.

- L'orignal trouve son bonheur au sein d'une mosaïque de milieux humides, de jeunes forêts et de forêts anciennes pour lui fournir de la nourriture et l'abriter tout au long de l'année.
- La martre préfère la forêt de conifères mature.
- Le lièvre d'Amérique sera quant à lui plus à son aise s'il se voit offrir une combinaison de jeunes peuplements au sous-étage dense et de vieux peuplements présentant des trouées.
- Le moucherolle tchébec est amateur de forêts de feuillus ou mixtes présentant une végétation de sous-bois dense.
- Les bruants à gorge blanche habitent les jeunes peuplements par suite de perturbations et préfèrent les habitats de lisière.
- Les parulines couronnées, enfin, préfèrent les grandes étendues de forêts de feuillus ou mixtes.

Nous estimons la disponibilité de l'habitat à l'aide de l'Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario et des données de l'Inventaire des ressources forestières pour la [forêt aménagée](#). Nous n'évaluons pas la disponibilité des habitats dans le sud de l'Ontario ni dans le Grand Nord, car nous n'avons pas suffisamment de données d'inventaire forestier pour ces régions.

L'[Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario](#) analyse la façon dont les conditions forestières actuelles répondent aux besoins en matière d'habitat. Il simule également les perturbations naturelles et la croissance des peuplements forestiers pour déterminer la variabilité naturelle. Cette dernière constitue une estimation de la disponibilité de l'habitat dans une forêt naturelle. Elle sert de point de référence pour évaluer l'état actuel de l'habitat faunique.

Les préférences en matière d'habitat des six espèces changent en fonction de leur emplacement dans la province, c'est pourquoi nous évaluons la disponibilité de l'habitat dans des régions géographiques distinctes désignées comme les régions des guides des paysages. Les régions des guides des paysages sont en quelque sorte des écorégions caractérisées par des conditions climatiques et des écosystèmes communs. Il en existe six, généralement regroupées pour former le nord-ouest boréal (3S/4S, 3W, 4W), le nord-est boréal (3E) et dans les Grands Lacs-Saint-Laurent (4E, 5E).

Régions des guides des paysages de l'Ontario



Cet indicateur ne peut être facilement comparé aux rapports précédents en raison des données révisées et de la modélisation utilisée. Il s'agit plutôt d'une évaluation ponctuelle par rapport aux valeurs de référence.

Résultats

La disponibilité actuelle de l'habitat se situe dans l'intervalle de variation naturelle du milieu pour la plupart des espèces sélectionnées.

Disponibilité actuelle de l'habitat par rapport à l'intervalle de variation naturelle pour six espèces sauvages, par région des guides des paysages

Espèces	Nord-est boréal 3E	Nord-ouest boréal 3S/4S	Nord-ouest boréal 3W	Nord-ouest boréal 4W	Grands Lacs-Saint-Laurent 4E/5E
 Orignal	Supérieure	Supérieure	Supérieure	Supérieure	Inférieure
 Marten	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Inférieure
 Lièvre d'Amérique	Inférieure	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Inférieure
 Moucherolle tchébec	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Supérieure	S.O.
 Bruant à gorge blanche	Supérieure	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	S.O.
 Paruline couronnée	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	Dans l'intervalle	S.O.

Lorsque la disponibilité actuelle de l'habitat se situe dans l'intervalle de variation naturelle, elle est semblable à ce à quoi nous pourrions nous attendre dans des conditions naturelles.

La disponibilité actuelle de l'habitat :

- s'inscrit dans l'intervalle de variation naturelle pour la plupart des espèces;
- est supérieure à l'intervalle de variation naturelle dans quelques cas, comme pour l'orignal dans le nord-est boréal et le nord-ouest boréal;
- est inférieure à l'intervalle de variation naturelle pour les espèces des Grands Lacs-Saint-Laurent.

La région des Grands Lacs-Saint-Laurent est habitée et développée depuis plus de 150 ans, et la forêt n'y est pas aussi proche des niveaux naturels que dans les régions boréales. Les niveaux d'habitat des espèces indicatrices sont donc inférieurs à l'intervalle de variation naturelle.

Lorsque c'est le cas, les équipes de planification peuvent envisager des stratégies pour se rapprocher de l'intervalle tout en veillant à l'équilibre entre un ensemble unique d'objectifs figurant dans le plan de gestion forestière.

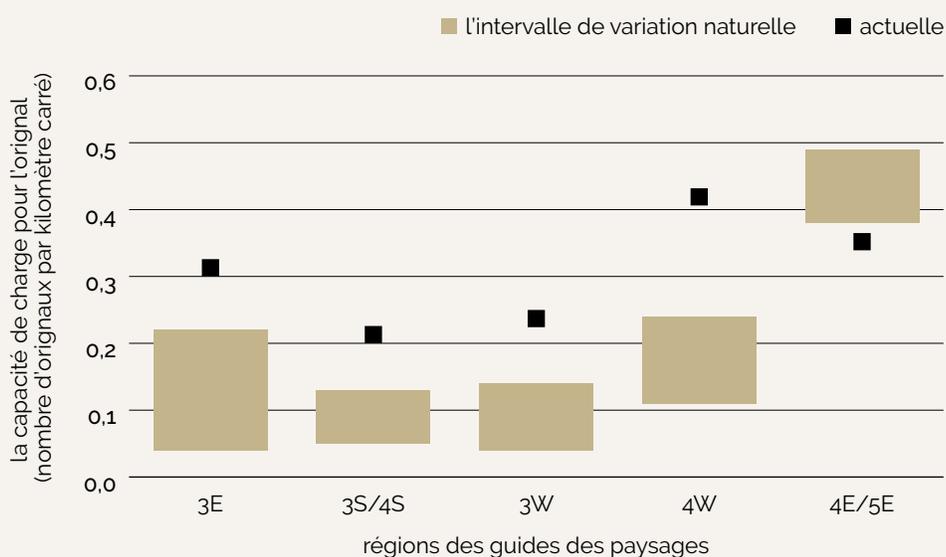
Les graphiques ci-après donnent un exemple de la façon dont nous comparons la disponibilité actuelle de l'habitat à l'intervalle de variation naturelle. Le point noir représente la quantité actuelle d'habitat adéquat et la barre de couleur, l'intervalle de variation naturelle. La disponibilité de l'habitat se mesure comme suit :

- la capacité de charge pour l'original, soit le nombre d'originaux par kilomètre carré que pourrait supporter l'habitat disponible;

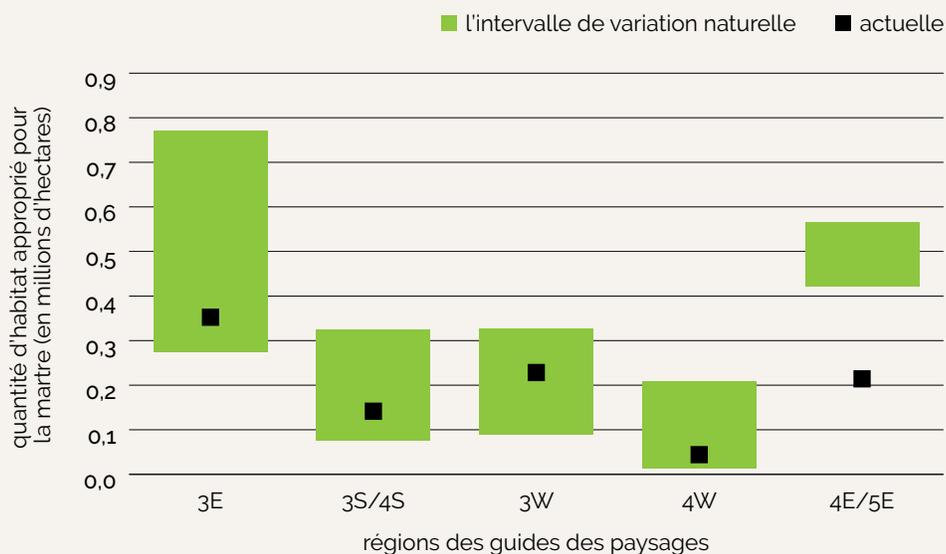
- la quantité d'habitat approprié pour la martre et le lièvre d'Amérique;
- la probabilité moyenne d'occupation de l'habitat pour le moucherolle tchébec, le bruant à gorge blanche et la paruline couronnée.



Disponibilité de l'habitat de l'original

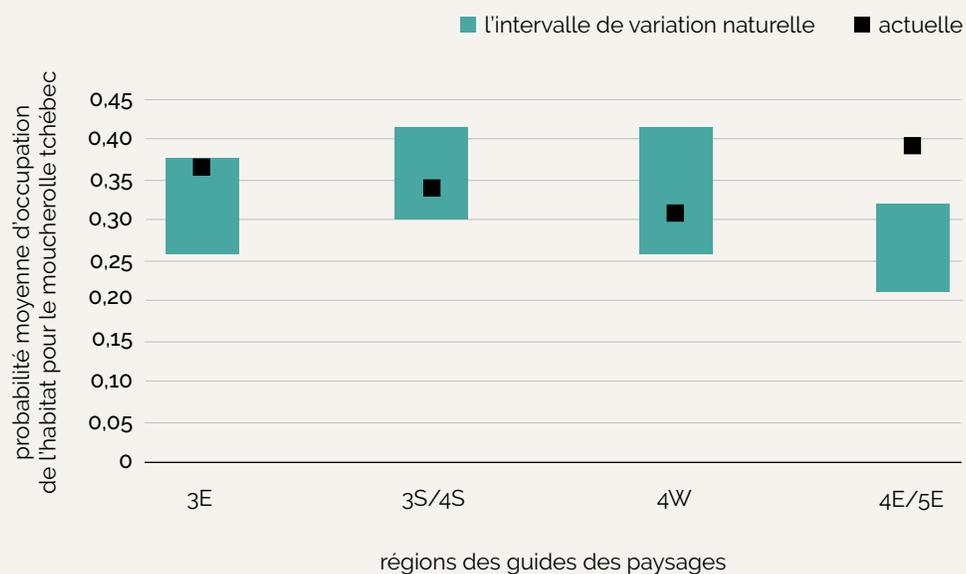


Disponibilité de l'habitat de la martre





Disponibilité de l'habitat du moucherolle tchébec



Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Données administratives – résultats modélisés de l'Outil pour l'aménagement du paysage en Ontario

BOISEMENT ET DÉFORESTATION



Cet indicateur fournit une estimation du taux de boisement et de déforestation en Ontario.

Pourquoi c'est important

Les forêts offrent de nombreux avantages, comme le stockage de carbone, l'habitat faunique et la régulation de la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

La réduction des pertes forestières associées à la déforestation et l'établissement de nouvelles forêts grâce au boisement peuvent aider à conserver les valeurs de nos forêts et à atténuer les changements climatiques.

Comment nous surveillons

La déforestation est le passage permanent de la forêt à d'autres utilisations des terres comme l'agriculture et l'exploitation minière. Le boisement est l'établissement de forêts sur des terres n'ayant pas été boisées depuis au moins 50 ans.

La récolte et la régénération des forêts ne sont pas considérées comme de la déforestation ou du boisement étant donné l'absence de changement dans l'utilisation faite des terres. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, les arbres sont réimplantés.

Nous estimons le boisement des terres privées à partir des dossiers de plantation d'arbres de Forests Ontario. Les activités de boisement se déroulent essentiellement dans le sud de la province. La forêt acquise de sources naturelles, comme la transition d'anciens champs en peuplements, n'est pas incluse.

Nous estimons l'étendue de la déforestation en analysant :

- les données du Système national de surveillance du déboisement du Canada, qui emploie l'imagerie par satellite pour déterminer si des forêts ont cédé la place à d'autres utilisations des terres;
- les données du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des

Forêts par rapport aux superficies défrichées pour construire des chemins forestiers permanents.

Nous complétons les données du Système national de surveillance du déboisement par des données provinciales afin de mieux capturer l'étendue des chemins forestiers permanents d'une largeur inférieure à 20 mètres.

Les chemins forestiers permanents comprennent les chemins primaires et les chemins d'embranchement. Les chemins primaires assurent l'accès principal à une zone de gestion forestière. Les chemins d'embranchement permettent d'accéder à des zones d'activités de gestion forestière, les traversent ou les relient. Les chemins forestiers temporaires, appelés chemins tertiaires, ne sont pas inclus dans l'estimation de la déforestation.

Les estimations du boisement et de la déforestation ne comprennent pas le Grand Nord, car nous ne disposons pas de données suffisantes relativement à cette région. L'indicateur en question ne peut être facilement comparé aux rapports précédents en raison des sources de données et des méthodes révisées utilisées.

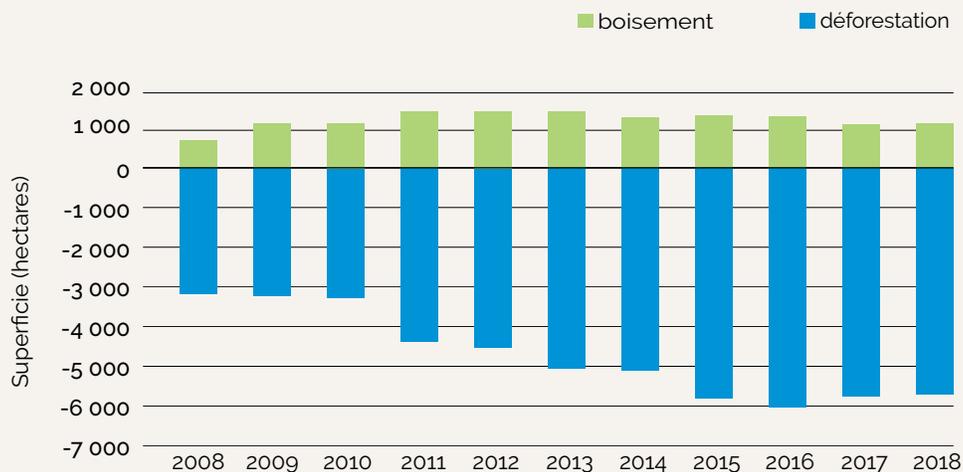
Résultats

Les taux de boisement sont demeurés stables au cours des 10 dernières années. Bien que la superficie déboisée annuellement dans la province soit petite par rapport à la quantité totale de forêts, la déforestation globale a augmenté, tendance largement attribuable à l'agriculture dans le sud de l'Ontario.

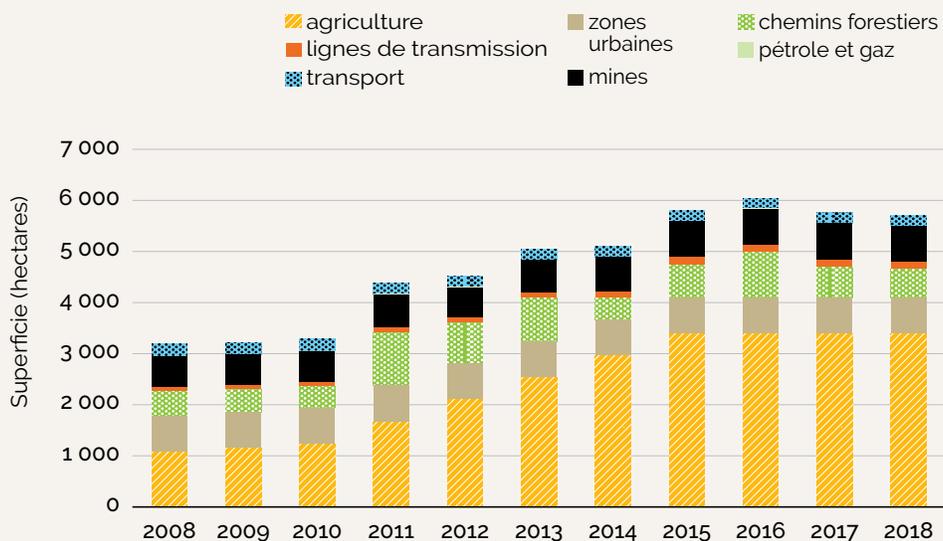
La superficie boisée annuellement est demeurée relativement constante de 2008 à 2018, tandis que la déforestation a augmenté.

- En moyenne, 1276 hectares de forêt ont été gagnés chaque année grâce au boisement, comparative-ment à une moyenne de 4731 hectares par année perdus du fait de la déforestation.
- Au total, 14 038 hectares de nouvelles forêts ont été créés par le boisement, tandis que 52 041 hectares étaient perdus par déforestation.
- Il y a eu perte nette de 38 003 hectares de forêt ou de 0,05 % de la superficie totale des forêts de l'Ontario.

Superficie boisée/déboisée

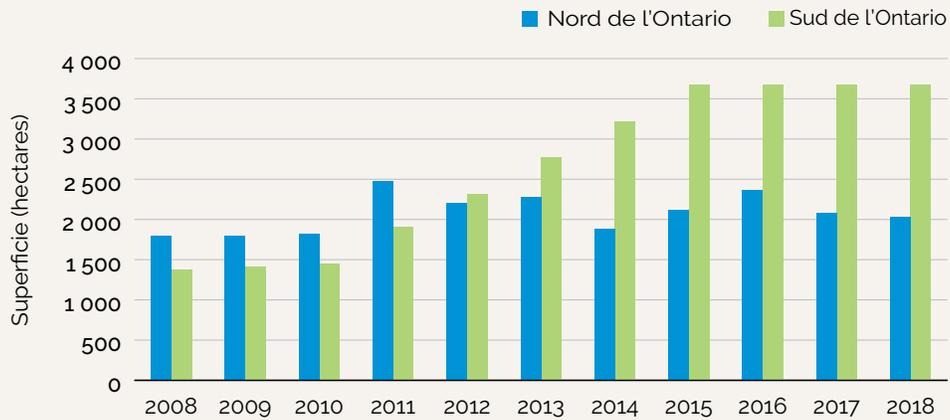


Superficie déboisée par secteur industriel

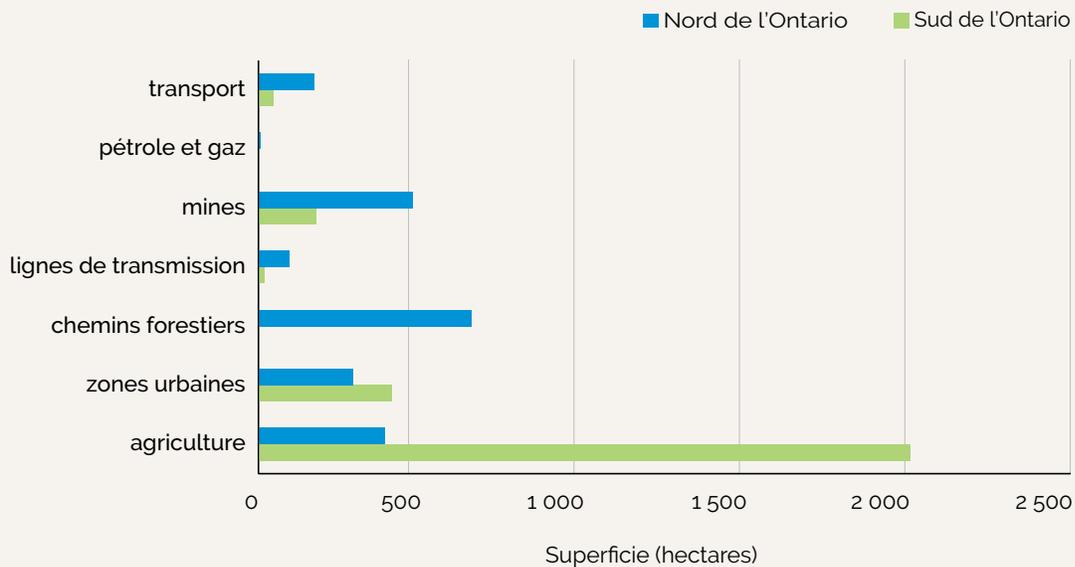


L'accroissement de la déforestation depuis 2008 est principalement attribuable à l'agriculture. Dans les autres secteurs industriels, le phénomène est demeuré relativement stable.

Superficie déboisée dans le nord et le sud de l'Ontario



Superficie moyenne déboisée annuellement de 2008 à 2018 dans le nord et le sud de l'Ontario par secteur industriel



De 2008 à 2018, la superficie déboisée annuellement dans le nord de l'Ontario est demeurée relativement constante, tandis que la déforestation dans le sud de l'Ontario augmentait.

- La déforestation dans le nord de l'Ontario s'est chiffrée, en moyenne, à 2079 hectares par année.
- Le sud de la province a enregistré une déforestation de l'ordre de 2652 hectares, en moyenne, par année, la superficie déboisée passant de 1382 hectares en 2008 à 3674 en 2018.

De 2008 à 2018, les chemins forestiers et les mines ont été à l'origine de 54 % de la déforestation dans le nord de l'Ontario, et de 75 % de dans le sud.

Metadata

Étendue géographique : sud de l'Ontario, forêt aménagée

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : [Forests Ontario](#), Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Système national de surveillance du déboisement, totalisation spéciale des données du SMSD : DD2021-R05f. 16 décembre 2020.

PERTURBATIONS NATURELLES DES FORÊTS



Ce rapport d'indicateur rend compte de la quantité de forêt touchée par des incendies, des insectes, des maladies et des conditions météorologiques extrêmes.

Pourquoi c'est important

Une perturbation naturelle de la forêt se produit lorsque des arbres sont tués ou endommagés par un feu de végétation, des insectes, des maladies ou des conditions météorologiques. Des perturbations naturelles surviennent tout au long du cycle de vie d'une forêt.

La mesure de la superficie touchée nous permet d'estimer les répercussions sur la viabilité et la productivité des forêts.

Comment nous surveillons

Des sondages annuels menés dans le cadre du [Programme de surveillance de la vitalité forestière](#) déterminent l'étendue globale des perturbations causées par des insectes, des maladies et des conditions météorologiques. Les données annuelles sur les incendies sont recueillies par notre [programme de gestion des incendies de forêt](#). Nous utilisons les informations de l'Inventaire des ressources forestières pour estimer les pertes de volume.

Chaque année, nous surveillons :

- la superficie perturbée par [les insectes](#), [les maladies](#), [la météo](#) et les incendies de forêt;
- le nombre d'incendies de forêt et la superficie incendiée;
- la perte de volume au sein des unités de gestion.

La superficie perturbée est la superficie brute sur laquelle des perturbations se sont produites, y compris toutes les catégories de forêts et de propriété et tous les degrés de gravité des perturbations.

Toutes les perturbations n'ont pas le même effet. La mortalité des arbres et la perte de volume varient selon le type de perturbation et le type de forêt où la perturbation survient.

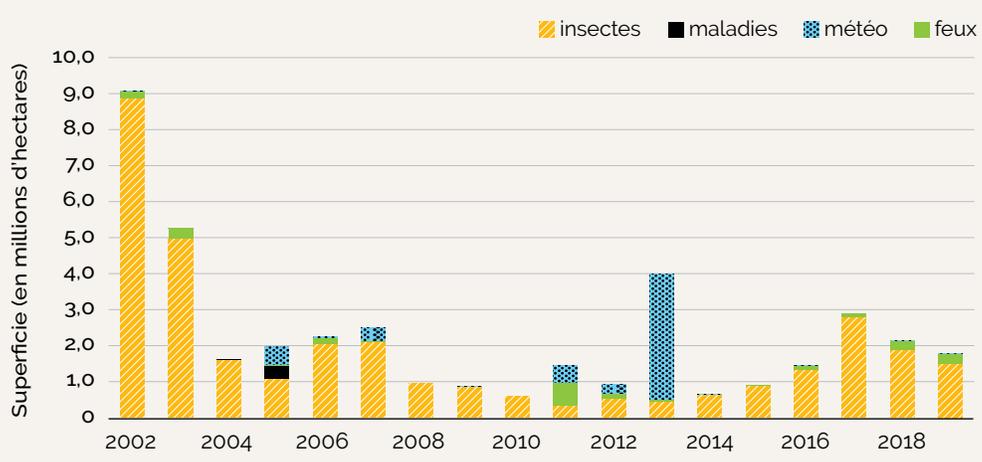
Les feux de végétation et les conditions météorologiques extrêmes peuvent détruire des arbres et entraîner une mortalité et une perte de volume plus élevées. Les insectes et les maladies endommagent les arbres et réduisent leur croissance, sans nécessairement entraîner de mortalité ni de perte de volume importantes. Si les infestations d'insectes ou de maladies se reproduisent plusieurs années de suite, elles peuvent compromettre la survie des arbres. Les incendies de forêt survenant au sein de jeunes peuplements ou dans des zones de couverture forestière minimale entraînent une faible perte de volume.

La plupart des perturbations font naturellement partie des écosystèmes forestiers, mais les insectes et maladies non indigènes peuvent être nuisibles.

Résultats

L'état est jugé bon, les niveaux de perturbation récents se situant dans les plages observées depuis 2002. Les différents types de perturbations affectent de vastes superficies de forêts certaines années, et des superficies plus restreintes d'autres années. Cette variabilité engendre une tendance mixte.

Superficie perturbée par les insectes et les maladies, les conditions météorologiques et les incendies de forêt



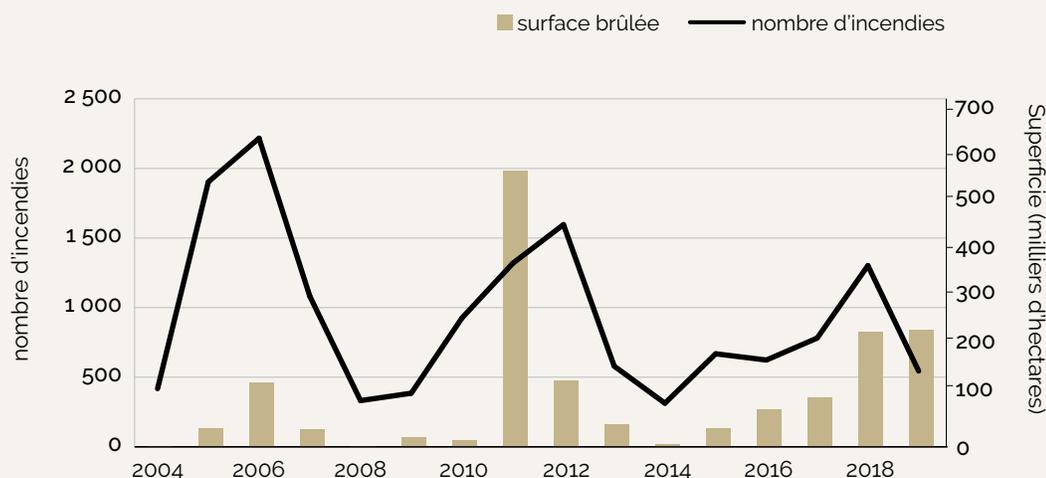
Les insectes demeurent le type de perturbations naturelles de la forêt prédominant. De 2015 à 2019 :

- il y a eu une augmentation de la superficie perturbée par les insectes, mais ce n'est pas inattendu en raison de leurs cycles récurrents naturels;
- la superficie totale perturbée s'est chiffrée à 9,2 millions d'hectares, ce qui représente environ 13 % de la superficie totale des forêts de la province;
- les infestations d'insectes ont notamment impliqué la livrée des forêts (5,2 millions d'hectares), la tordeuse de pin gris (1,7 million d'hectares)

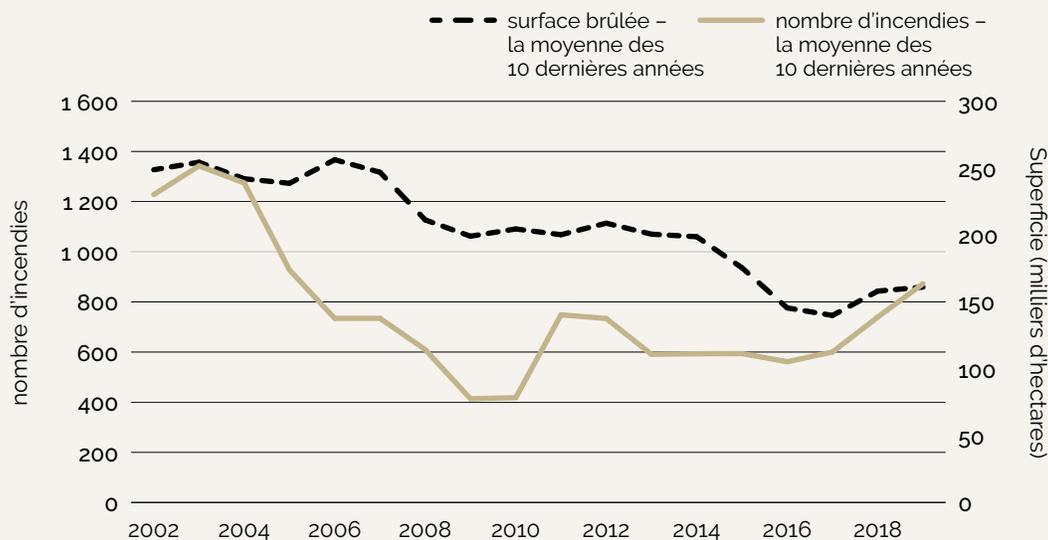
et la tordeuse des bourgeons de l'épinette (un peu moins de 900 000 hectares);

- là où il y avait eu mortalité d'arbres dans la forêt aménagée, les pertes de volume totales se sont établies à environ 4,1 millions de mètres cubes, tous types de perturbations confondus, y compris 1 million de mètres cubes en pertes attribuables à ces trois insectes;
- les conditions météorologiques, plus exactement les dommages causés par la neige, se sont étalées sur une superficie importante en 2013

Superficie brûlée et nombre d'incendies



Nombre d'incendies et superficie brûlée; moyenne sur 10 ans



Le nombre de feux de végétation varie grandement d'une année à l'autre. Entre 2015 et 2019, il y a eu augmentation constante de la superficie forestière brûlée annuellement par les incendies de forêt.

- Au total, 3889 brasiers ont consumé environ 774 279 hectares.
- La perte de volume causée par les feux de végétation s'est chiffrée à quelque 2,3 millions de mètres cubes.

Comme le nombre d'incendies de forêt et l'étendue brûlée varient beaucoup d'une année à l'autre, une moyenne sur 10 ans est utilisée pour dégager une tendance quant à ces deux éléments. Il en ressort, depuis 2002 :

- une tendance générale à la baisse quant au nombre d'incendies;
- une diminution de la superficie brûlée jusqu'en 2011, lorsque des incendies importants l'ont fait augmenter; elle est ensuite demeurée stable de 2013 à 2017 avant de recommencer à augmenter en 2018.

Bien que la plupart des incendies surviennent dans la forêt aménagée, ils ne représentent que 19 % de la superficie brûlée. Il y a moins d'incendies dans le Grand Nord, mais ils représentent 81 % de la superficie brûlée.

En Ontario, les plans de gestion forestière sont mis à jour tous les 10 ans, les mises à jour tenant compte des effets des perturbations naturelles et des pertes de volume.

De nombreuses forêts dépendent d'incendies périodiques. En l'absence de feux de végétation, les forêts peuvent devenir plus vulnérables aux maladies et aux infestations d'insectes.

Le programme de gestion des incendies de forêt de l'Ontario vise à trouver un équilibre entre le rôle écologique des incendies de forêt dans le maintien de forêts en santé tout en assurant la sécurité publique et en protégeant l'infrastructure.

Chaque feu de végétation est évalué afin de déterminer l'intervention appropriée en fonction des circonstances et de l'état de l'incendie. Dans le cadre de cette approche, les incendies de forêt qui surviennent dans des zones à faible densité de valeurs (collectivités et infrastructure) ou de ressources peuvent faire l'objet d'une intervention différente, et il se pourrait qu'on laisse l'incendie suivre son cours. Cela permet au feu de remplir son rôle dans un environnement naturel : le renouvellement de la forêt. Si un incendie de forêt constitue une menace immédiate pour les actifs ou les ressources, cependant, une intervention complète peut être nécessaire pour éviter dans toute la mesure du possible les dommages et les perturbations.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêt aménagée, Grand Nord
Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) de données : données spatiales du Programme de surveillance de la vitalité forestière et du programme de gestion des incendies de forêt de l'Ontario, Inventaire des ressources forestières pour estimer le volume dans la forêt aménagée.



Comment les forêts profitent-elles aux Ontariens?

Les forêts de l'Ontario sont vastes et porteuses de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux. Elles fournissent la biodiversité et l'habitat faunique tout en aidant à atténuer les effets des changements climatiques.

Les forêts offrent également des possibilités de loisirs comme la chasse, la pêche, le camping, la randonnée et la cueillette de baies. Elles sont importantes sur le plan culturel pour de nombreuses collectivités autochtones.

Grâce à la récolte durable, les forêts publiques soutiennent une industrie forestière qui crée des emplois et des produits forestiers. Au-delà de l'industrie forestière, elles contribuent également à l'emploi dans les secteurs du tourisme, de la fabrication d'équipement, du transport, du piégeage et de la vente au détail et des services.

Croissance durable : La Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario fait partie du plan du gouvernement en vue de créer des emplois, de réduire le fardeau administratif et de promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, tout en assurant la gestion responsable de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Les indicateurs suivants fournissent plus de renseignements sur :

- l'emploi dans les ressources naturelles;
- le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources;
- le carbone forestier.

EMPLOI DANS LES RESSOURCES NATURELLES



Cet indicateur rend compte de l'emploi dans plusieurs secteurs de ressources naturelles, notamment la foresterie, les agrégats, le pétrole et le gaz, l'aquaculture, la pêche, la chasse et le piégeage.

Pourquoi c'est important

Les secteurs des ressources naturelles de l'Ontario fournissent de l'emploi dans de nombreuses collectivités de la province, en particulier les collectivités nordiques et les collectivités rurales où ils comptent parmi les plus importants employeurs.

De petits changements à l'emploi peuvent exercer un effet majeur sur le bien-être de ces collectivités. Nous surveillons l'emploi dans les secteurs des ressources naturelles afin de mieux comprendre la durabilité de notre gestion des ressources naturelles et du bien-être des collectivités éloignées et rurales.

Comment nous surveillons

Nous assurons le suivi annuel de l'emploi dans l'extraction et la transformation des ressources naturelles pour chacun des grands secteurs, notamment :

- la foresterie;
- les agrégats (y compris les sous-secteurs de transformation connexes);
- l'aquaculture, la pêche, la chasse et le piégeage (activités commerciales seulement);
- le pétrole et le gaz.

Nous utilisons les données statistiques sur le travail du Système de comptabilité nationale de Statistique Canada. Ce système comprend les emplois à temps plein et à temps partiel et les emplois autonomes.

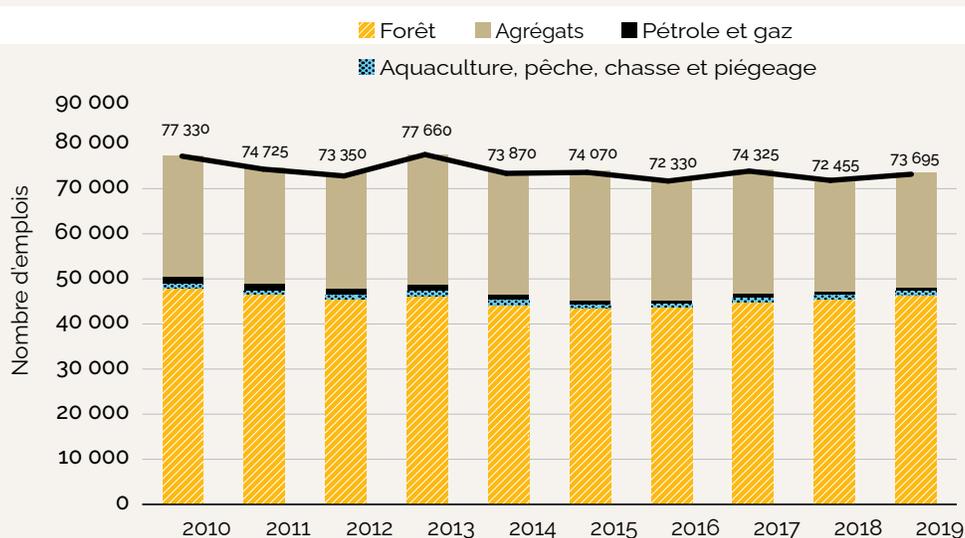
Le Système de comptabilité nationale est préféré aux autres données sur emploi (p. ex. l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail) parce qu'il est plus précis et qu'il présente moins de fluctuations d'une année à l'autre. Il permet également des comparaisons plus faciles avec d'autres statistiques qu'il génère, comme la production industrielle ou le produit intérieur brut (PIB).



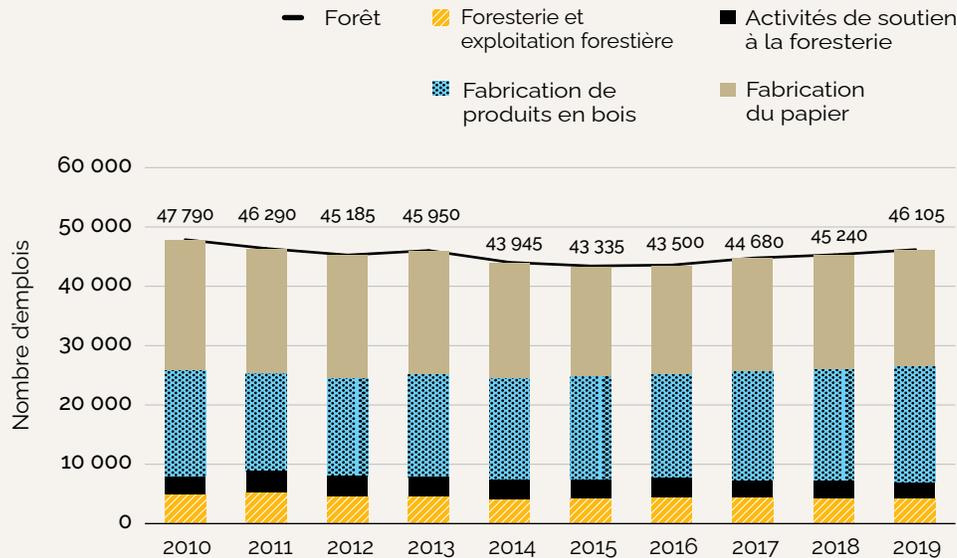
Industries connexes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et codes par secteur

Secteur	Industries et codes
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Foresterie et exploitation forestière [113] • Activités de soutien à la foresterie [1153] • Fabrication de produits en bois [321] • Fabrication du papier [322]
Agrégats	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction de pierre [21231] • Extraction de sable, de gravier, d'argile, de céramique et de minerais réfractaires [21232] • Extraction d'autres minerais non métalliques (autre que le diamant et la potasse) [21239A] • Fabrication de ciment et de produits en béton [3273] • Fabrication de produits minéraux non métalliques (à l'exception des produits de ciment et de béton) [327A]
Aquaculture, pêche, chasse et piégeage	<ul style="list-style-type: none"> • Aquaculture [1125] • Pêche, chasse et piégeage [114]
Pétrole et gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Extraction de pétrole et de gaz [211] • Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière [21311].

Emploi dans les ressources naturelles (de 2010 à 2019)



Emploi dans le secteur forestier (de 2010 à 2019)



Résultats

L'emploi dans le secteur forestier est relativement stable depuis 2009, malgré une augmentation du volume de récolte. Cela s'explique par une augmentation de la productivité. De même, l'emploi dans les secteurs des agrégats et de l'aquaculture, de la pêche, de la chasse et du piégeage est demeuré essentiellement stable, tandis que l'emploi dans le secteur pétrolier et gazier a diminué. En 2019, on dénombrait 73 695 emplois dans les secteurs des ressources naturelles de l'Ontario. Il s'agit là d'une baisse de 5 % par rapport à 2010 (77 330), mais l'emploi serait demeuré relativement stable par rapport à 2015.

L'emploi dans le secteur des agrégats est demeuré relativement stable. Les ressources en granulats (p. ex., pierre, sable et gravier) sont nécessaires pour la construction de routes, de ponts, de bâtiments et d'autres infrastructures. Le nombre moyen d'emplois dans les secteurs liés aux agrégats de 2010 à 2014 s'est chiffré à 26 981. De 2015 à 2019, ce nombre a augmenté, passant à 27 010.

L'emploi dans le secteur pétrolier et gazier s'est stabilisé, d'une moyenne de 1410 emplois entre 2010 et 2014 à 752 emplois entre 2015 et 2019. Cette diminution reflète une baisse de la production dans la province.

L'emploi dans le secteur de l'aquaculture, de la pêche, de la chasse et du piégeage est demeuré relativement stable, avec environ 297 emplois par année, en moyenne, en aquaculture, comparativement à 806 dans la pêche, la chasse et le piégeage. Ces valeurs

en ce qui concerne la pêche, la chasse et le piégeage ne comprennent que les activités commerciales, et non les emplois connexes dans le tourisme (p. ex., les pourvoyeurs à vocation touristique dans le nord).

Le secteur forestier a connu une relative stabilité, le bois total récolté dans les forêts de la Couronne étant passé d'un faible 9,7 millions de mètres cubes en 2009 à 13,7 millions de mètres cubes en 2019. Le nombre moyen d'emplois de 2010 à 2014 s'est chiffré à 45 832. C'est là légèrement plus que pour 2015 à 2019, période au cours de laquelle la moyenne a chuté à 44 572 emplois.

Cette légère diminution est probablement liée à une plus grande automatisation. L'automatisation, en effet, augmente la productivité de la main-d'œuvre, influant sur les industries de transformation primaire et secondaire. De plus, certaines installations de l'industrie des pâtes et papiers du nord de l'Ontario ont relocalisé la production de produits à valeur ajoutée aux États-Unis. Ainsi, l'emploi n'a pas crû au rythme de l'augmentation de la productivité du secteur forestier ou de sa contribution au PIB.

Metadata

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Avril 2021

Source(s) des données : [Statistique Canada, Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale \(SCN\), selon la catégorie d'emploi et l'industrie](#)

PARTAGE DES RECETTES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES



Cet indicateur mesure le nombre de collectivités des Premières nations qui participent au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, ainsi que le montant des recettes forestières partagées annuellement.

Pourquoi c'est important

Le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources représente l'un des engagements de l'Ontario pour faire progresser la réconciliation, améliorer les conditions socio-économiques et favoriser les occasions de développement économique pour les collectivités autochtones, afin de développer des collectivités saines et prospères dans le nord de l'Ontario.

Les accords de partage des recettes permettent le partage des avantages économiques des activités forestières menées dans les forêts situées à proximité de collectivités des Premières Nations.

En avril 2018, l'Ontario a négocié et signé trois accords de partage des recettes avec les organisations des Premières Nations Grand Council Treaty n° 3, Wabun Tribal Council et Mushkegowuk Council.

Par ces accords, la province s'est engagée à partager, chaque année, 45 % des revenus tirés de droits de coupe des unités de gestion forestière admissibles. Bien que les accords prévoient aussi le partage de l'impôt sur l'exploitation minière et des redevances minières, le présent indicateur ne fait état que du montant des recettes forestières partagées.

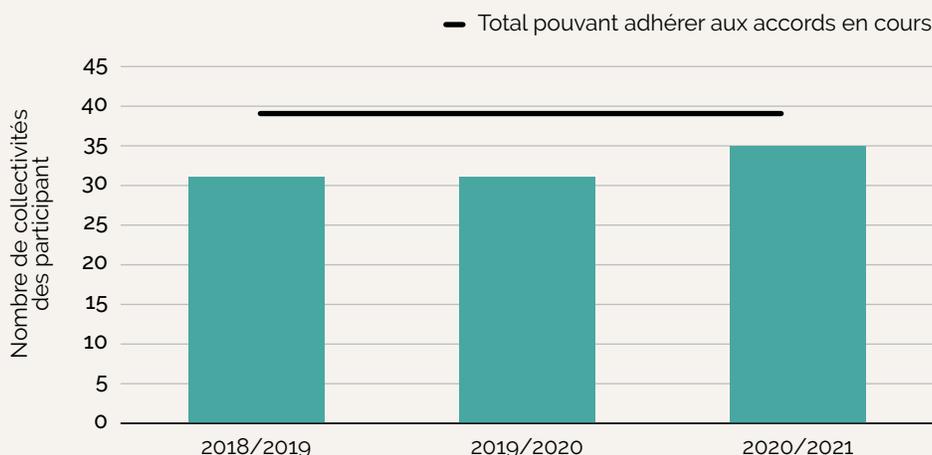
Comment nous surveillons

En vertu des accords actuels, 39 collectivités des Premières Nations sont actuellement en mesure de recevoir une part des recettes forestières. Nous surveillons le partage des recettes tirées des ressources en assurant un suivi du taux de participation aux accords de partage. Nous utilisons le montant annuel des recettes forestières admissibles pour calculer le montant à partager avec les Premières Nations.

Résultats

En 2018, 31 collectivités des Premières Nations du nord de l'Ontario ont conclu des accords de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. La participation au partage de ces recettes a augmenté d'environ 13 % en 2020 avec l'ajout de quatre collectivités des Premières Nations. En 2020, 35 collectivités des Premières Nations ont donc pris part au partage des recettes forestières. Dans l'ensemble, 90 % des 39 collectivités qui sont actuellement admissibles au partage des recettes en vertu des accords existants reçoivent des recettes.

Nombre de collectivités des Premières Nations (sur 39) participant au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, de 2018-2019 à 2020-2021



En vertu des accords en question, 31 collectivités participantes ont reçu un total de 19,8 millions de dollars en recettes forestières partagées. Les Premières Nations parties aux accords depuis 2020 bénéficieront du troisième paiement de partage des recettes, qui devrait être effectué avant le 31 décembre 2021.

Le montant des recettes forestières annuelles partagées avec les Premières Nations varie chaque année en raison des fluctuations des recettes admissibles engrangées par le gouvernement, qui dépendent des activités forestières. Le montant total des recettes forestières partagées variera également selon le nombre de collectivités des Premières Nations participantes.

**Recettes forestières partagées (de 2019 à 2020)
(selon les Comptes publics)**

Date	Montant partagé	Basé sur les recettes de l'exercice
Décembre 2019	11 169 588,43 \$	2018-19
Décembre 2020	8 693 152,76 \$	2019-20

Métadonnées

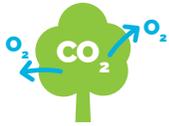
Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Données administratives



CARBONE FORESTIER



Cet indicateur estime le carbone stocké dans les forêts et les produits du bois.

Pourquoi c'est important

Les forêts et les produits du bois contiennent du carbone. Une grande partie de ce carbone est emmagasiné et maintenu hors de l'atmosphère, ce qui contribue à réduire les effets des changements climatiques. À long terme, le maintien ou l'augmentation de la quantité de carbone stockée dans les forêts et dans les produits du bois peuvent apporter d'importants avantages en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre parallèlement à d'autres services environnementaux, sociaux et économiques.

Comment nous surveillons

Le carbone forestier peut être estimé à l'aide de paramètres tels que l'âge des peuplements, les essences, les matières organiques mortes, les sols et la conversion en produits du bois. La quantité de carbone stockée dans les forêts et les produits du bois est appelée « stock de carbone ».

Nous estimons les stocks de carbone dans les forêts productives de l'Ontario, y compris la forêt aménagée, les forêts privées, les forêts de grands parcs et les forêts productives au nord de la forêt aménagée (forêts productives du nord).

La fiabilité des estimations du carbone forestier est plus grande pour la forêt aménagée en raison de la disponibilité des données et de l'information pour appuyer les analyses du carbone forestier. Moins de données sont disponibles pour les autres régions forestières de l'Ontario (p. ex., les forêts situées sur des terres privées, dans des parcs et les forêts productives du nord), ce qui entraîne une plus grande incertitude quant aux estimations. À mesure que les données et les méthodes sont peaufinées, au fil du temps, les estimations sont révisées.

Nous évaluons la mesure dans laquelle la forêt aménagée et les produits du bois qui en sont issus pourraient aider à garder davantage de carbone hors de l'atmosphère entre 2020 et 2100 en utilisant deux mesures :

- les stocks de carbone prévus pour chaque décennie;
- la variation projetée des stocks de carbone par décennie (un taux qui suit la façon dont le carbone forestier évolue au fil du temps).

Les prévisions quant aux stocks de carbone dans la forêt aménagée et dans les produits du bois qui en proviennent sont estimées à l'aide du modèle budgétaire du carbone forestier de l'Ontario FORCARB-ON2 (Chen *et coll.*, 2018). Les recettes prévues se fondent sur les simulations de l'état futur des forêts figurant dans les plans de gestion forestière approuvés et calculées à partir des taux de récolte historiques.

Les prévisions quant aux stocks de carbone des produits du bois sont établies à partir de l'analyse du cycle de vie. Depuis notre rapport de 2016, nous poussons plus loin notre analyse et nos rapports pour inclure les éléments suivants :

- les stocks de carbone dans les produits du bois utilisés et ceux se trouvant dans les sites d'enfouissement;
- l'énergie consommée et les émissions produites par la fabrication de ces produits;
- les émissions provenant de la décomposition des produits du bois dans les sites d'enfouissement;
- la substitution de produits faits d'autres matériaux par des produits du bois.

Les estimations des réductions d'émissions découlant du remplacement, dans la construction, de matériaux plus polluants par des produits du bois sont présentées comme des avantages potentiels de la substitution, séparément des estimations des stocks nets de carbone pour tous les autres composants de produits du bois.

Résultats

Les stocks de carbone de la forêt aménagée devraient être maintenus ou augmenter au cours du XXI^e siècle, contribuant à réduire les effets des changements climatiques. Depuis notre rapport de 2016, les stocks de carbone projetés de la forêt aménagée ont augmenté, ce qui s'explique entre autres par la mise à jour de l'information et des méthodologies.

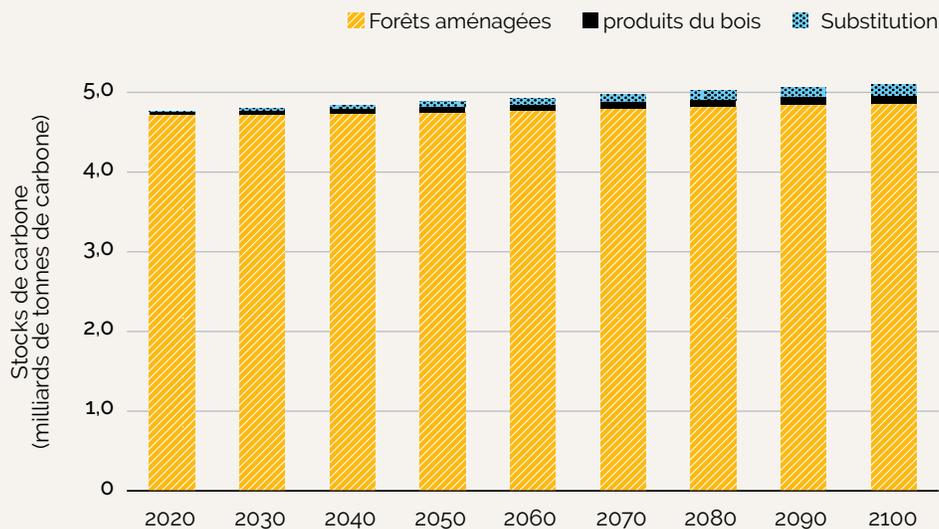
Stocks de carbone des forêts productives en Ontario, 2020

Measure	Total des forêts productives	Forêts aménagées	Forêt productive du nord	Forêts situées sur des terres privées	Forêts dans les grands parcs
Superficie (en millions d'hectares)	44,7	29,4	8,3	5,3	1,7
Stocks de carbone (en millions de tonnes)	7 229	4 719	1 376	857	277

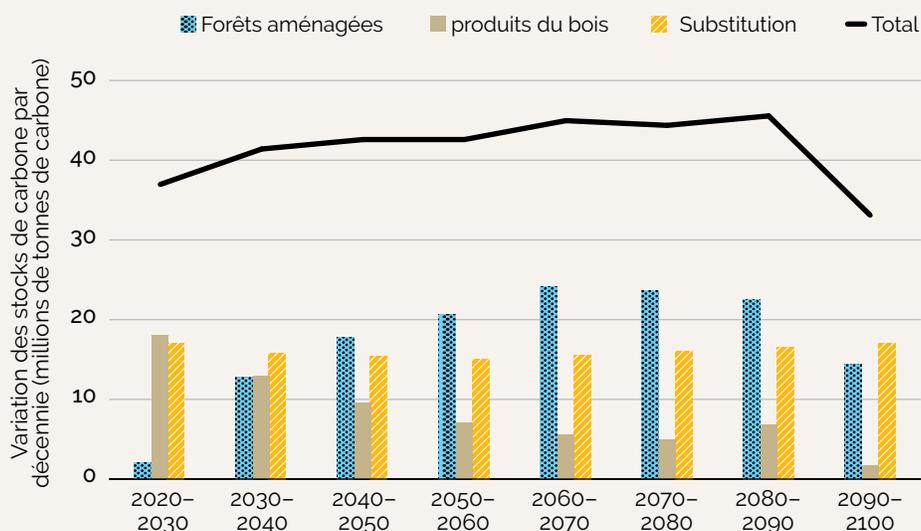
En 2020, les forêts productives de l'Ontario ont emmagasiné environ 7,2 milliards de tonnes de carbone, essentiellement dans la forêt aménagée (4,7 milliards de tonnes de carbone). Les produits du bois provenant de cette même forêt ont quant à eux stocké 25,5 millions de tonnes de carbone supplémentaires, tandis que la substitution a été estimée représenter 19,3 millions de tonnes de carbone.

Pour la période de 2020 à 2100, on prévoit que les stocks de carbone augmenteront de 138 millions de tonnes dans les forêts aménagées et de 67 millions de tonnes dans les produits du bois qui en sont issus. La substitution par des produits du bois de matériaux de construction plus polluants, si elle est réalisée, peut contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à hauteur de 128 millions de tonnes de carbone.

Stocks de carbone projetés dans les forêts et les produits du bois



Changements prévus dans les stocks de carbone forestier par décennie



À en juger par ces estimations combinées, la contribution de la forêt aménagée en Ontario à la réduction des émissions pourrait atteindre une moyenne de 4,1 millions de tonnes de carbone par année si les taux de récolte historiques et les tendances historiques d'utilisation et de fabrication de produits du bois se maintiennent au cours des 80 prochaines années.

On prévoit que les forêts aménagées stockent davantage de carbone par décennie pendant la plus grande partie du siècle actuel en raison de changements dans les facteurs naturels et la gestion forestière. Par exemple, les stocks de carbone des forêts aménagées devraient augmenter de 2,1 millions de tonnes entre 2020 et 2030, puis de 12,8 millions de tonnes entre 2030 et 2040. Les stocks de carbone totaux pour les forêts et les produits du bois provenant de la forêt aménagée devraient augmenter de 33 millions de tonnes de carbone par décennie pour atteindre 48 millions de tonnes.

Compte tenu de la nature dynamique des forêts et de la gestion forestière, des fluctuations du carbone

forestier sont à prévoir. Au cours des 80 prochaines années, la forêt aménagée de l'Ontario devrait emmagasiner davantage de carbone dans les forêts et les produits du bois et le maintenir hors de l'atmosphère tout en aidant à réduire les effets des changements climatiques.

Métadonnées

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : 41 plans de gestion forestière; intervalles de départ des plans décennaux de 2005 à 2013

Liens connexes Chen Jiaxin, Ter-Mikaelian Michael T., NG Peter Q. et Colombo Stephen J., [Ontario's managed forests and harvested wood products contribute to greenhouse gas mitigation from 2020 to 2100](#), *The Forestry Chronicle*, 2004, vol. 94, n° 03, p. 269 à 282. DOI:10.5558/tfc2018-040, [Les forêts aménagées et le changement climatique](#), [The Forest Resources of Ontario 2021](#).



Comment les forêts de l'Ontario sont-elles gérées?

Les forêts publiques de l'Ontario sont gérées de façon durable à l'aide du cadre de politique forestière de l'Ontario.

Un plan de gestion forestière est préparé pour une période de 10 ans, pour chaque unité de gestion dans la province. Le plan est approuvé lorsque le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts est convaincu qu'il assure la durabilité de la forêt.

Un plan est préparé par un forestier professionnel inscrit, avec l'aide d'une équipe de planification interdisciplinaire et d'un comité local de citoyens. Plusieurs occasions de consultation sont offertes pendant le processus de planification afin que le public, les collectivités autochtones et les autres parties intéressées puissent influencer la façon dont la forêt est gérée.

Toutes les utilisations et valeurs forestières sont prises en compte pour créer un éventail diversifié d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux pour la forêt. Chaque plan décrit les objectifs à long terme de l'unité de gestion et les activités forestières qui y seront réalisées au cours de la période de 10 ans. Ils déterminent la zone de récolte disponible, les endroits où des routes peuvent être construites et la façon dont la forêt sera régénérée.

L'information et les modèles forestiers aident les équipes de planification à dresser un portrait de la forêt dans son état actuel, de son développement au fil du temps et de sa contribution à des objectifs comme la diversité des forêts, l'habitat faunique et la production de bois. Cette compréhension est utilisée pour peser les options, évaluer la durabilité et planifier les activités.

Les indicateurs suivants fournissent plus de renseignements sur :

- la récolte forestière;
- la régénération des forêts;
- la gouvernance forestière;
- la participation des Autochtones à la planification de la gestion forestière;
- la mobilisation du public;
- les programmes d'incitatifs fiscaux.

RÉCOLTE FORESTIÈRE



Cet indicateur rend compte de la quantité de forêt publique récoltée par rapport aux niveaux approuvés.

Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario sont vastes et apportent de nombreux avantages à notre société, notamment la biodiversité, l'habitat faunique et des possibilités de loisirs. Les forêts stockent le carbone et régulent la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Grâce à une récolte durable, nos forêts publiques soutiennent également une industrie forestière qui nous procure des emplois et des produits forestiers.

La récolte au niveau approuvé montre que nous gérons nos ressources forestières de façon durable. De faibles niveaux de récolte pourraient indiquer que nous ne réalisons pas la valeur économique de nos forêts et influer sur la viabilité à long terme de celles-ci.

Comment nous surveillons

En Ontario, nous employons des pratiques forestières responsables et un système de planification de la gestion forestière pour gérer de façon durable les forêts publiques. Les plans de gestion forestière déterminent un niveau approuvé de récolte en tenant compte des objectifs pour l'habitat faunique et la biodiversité ainsi que pour l'approvisionnement en bois.

Nous surveillons :

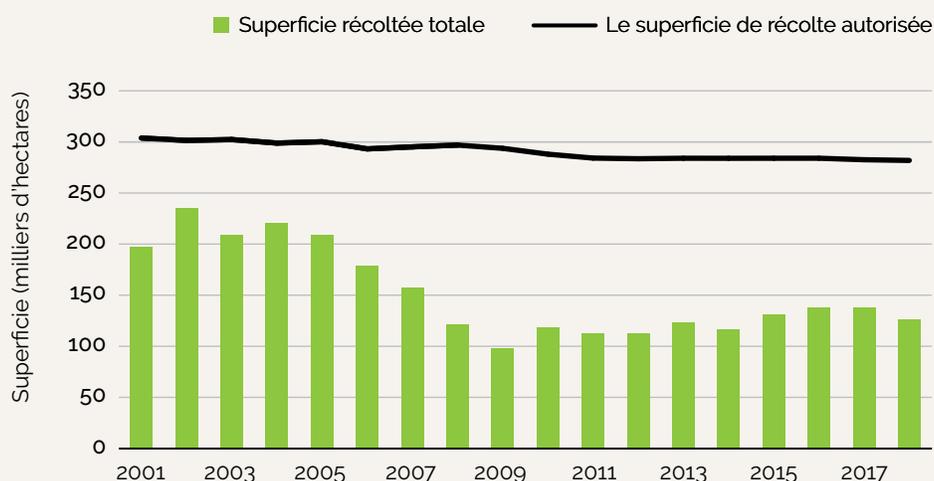
- la superficie et le volume disponibles aux fins de récolte;
- la superficie et le volume récoltés.

La superficie disponible aux fins de récolte et les volumes connexes correspondent aux niveaux approuvés des plans de gestion forestière.

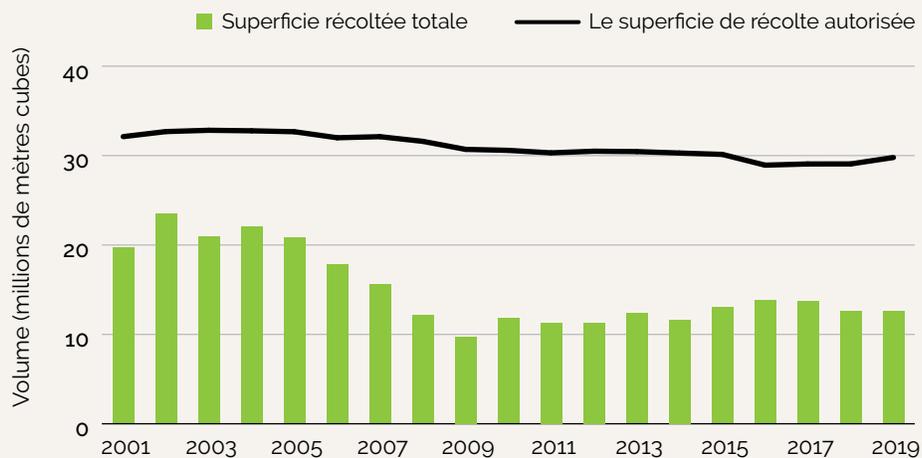
La superficie récoltée est compilée à partir des rapports annuels des unités de gestion. Chaque année, les gestionnaires soumettent ces rapports résumant les activités de chaque unité de gestion.

Le volume récolté fait l'objet d'un suivi au moyen du système de mesure du bois de l'Ontario. Ce système mesure la quantité de bois entrant dans une usine et utilise cette information pour déterminer combien facturer pour le bois.

Superficie forestière disponible et récoltée



Volume de forêt disponible et récolté



Résultats

Les résultats montrent que la récolte est conforme aux niveaux approuvés. Les niveaux de récolte récents sont stables, mais demeurent inférieurs à la tendance historique.

Depuis 2009, nous avons récolté en moyenne :

- 44 % de la superficie et du volume disponibles par année;
- 121 000 hectares et 13 millions de mètres cubes par année.

La planification de la gestion forestière s'inscrit dans le cadre d'un cycle de gestion adaptative. Tous les 10 ans, un nouveau plan de gestion forestière est préparé pour tenir compte des éléments suivants :

- niveaux réels d'activités;
- changements dans l'état des forêts;
- mises à jour scientifique et politique.

Au cours de ce cycle récurrent, les gestionnaires forestiers rétablissent continuellement les niveaux

de récolte et tiennent compte des répercussions d'une récolte insuffisante.

La récolte de forêts fluctue en fonction des conditions du marché et de la demande pour la fibre ligneuse. [Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario](#) fait partie du plan du gouvernement en vue de créer des emplois, de réduire le fardeau administratif et de promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, tout en assurant la gestion responsable de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Rapports annuels des unités de gestion, Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)

RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS



Cet indicateur rend compte de la quantité de forêt publique régénérée et de la réussite de la régénération.

Pourquoi c'est important

La régénération des forêts désigne le fait pour celles-ci de repousser après que les arbres ont été récoltés. Les forêts se régénèrent également à la suite de perturbations naturelles, comme les incendies, les infestations d'insectes, les éclosions de maladies et les événements météorologiques.

La quantité de forêt régénérée et la réussite de cette régénération nous indiquent à quel point la forêt est renouvelée et constitue une indication de la durabilité forestière.

Comment nous surveillons

Chaque année, les gestionnaires soumettent les rapports annuels des unités de gestion résumant les activités de l'année précédente au sein de chacune des unités. Nous compilons les données de ces rapports pour fournir un aperçu provincial des éléments suivants :

- superficie couverte par les activités de régénération (préparation du site, régénération à proprement parler et soins sylvicoles);
- nombre d'arbres plantés et de graines disséminées;
- résultats des relevés de régénération;
- état de la régénération par année de récolte.

La régénération peut se faire par l'ensemencement et la plantation d'arbres, ou par des méthodes naturelles comme l'ensemencement naturel ou la formation de repousses. Des activités de soins sylvicoles peuvent être nécessaires pour améliorer la survie, la croissance et la qualité d'une forêt en cours de régénération.

Les gestionnaires forestiers surveillent l'état des zones forestières en cours de régénération en les arpentant et en faisant connaître leurs résultats dans les rapports annuels des unités de gestion.

Le ministère vérifie ensuite un échantillon des zones évaluées.

Une fois qu'une zone a été régénérée, elle est classée comme établie (auparavant, « en croissance libre non concurrentielle »). Cela signifie que les arbres régénérés répondent aux normes (composition en termes d'essence, hauteur et occupation des lieux) et sont sains et exempts de végétation concurrente. Les résultats montrent également si le type de forêt ciblé pour la zone a été obtenu, ou les normes pour un type de forêt différent, satisfaites.

L'état de la régénération par année de récolte est une nouvelle mesure. Elle consiste en l'analyse et le rapprochement des données spatiales de récolte, de régénération et d'évaluation de plusieurs années. Elle nous montre la proportion de la superficie récoltée chaque année qui a été régénérée, ou est encore en cours de régénération, le cas échéant. La zone se voit catégorisée comme :

- Régénérée – établie
- En cours de régénération – traitement achevé – prête pour le relevé de régénération
- En cours de régénération – traitement requis.

Résultats

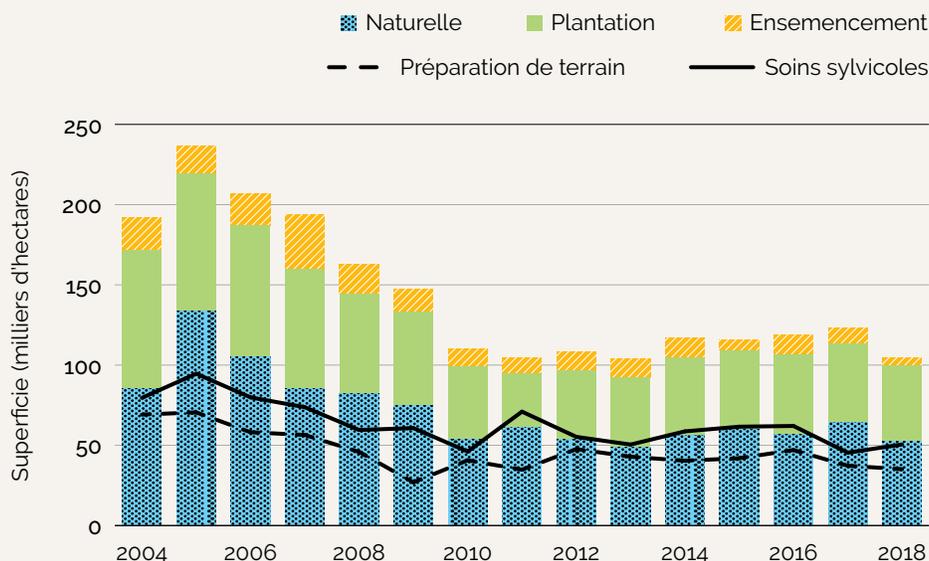
Dans l'ensemble, les activités de régénération suivent le rythme de la récolte. Les normes de régénération sont respectées, comme en témoignent les évaluations de la régénération. L'état de la zone de régénération est conforme aux prévisions.

La superficie sur laquelle s'étendent les activités de régénération varie d'une année à l'autre, car elle dépend de la superficie récoltée. De 2014 à 2018, le niveau d'activité de régénération est demeuré stable.

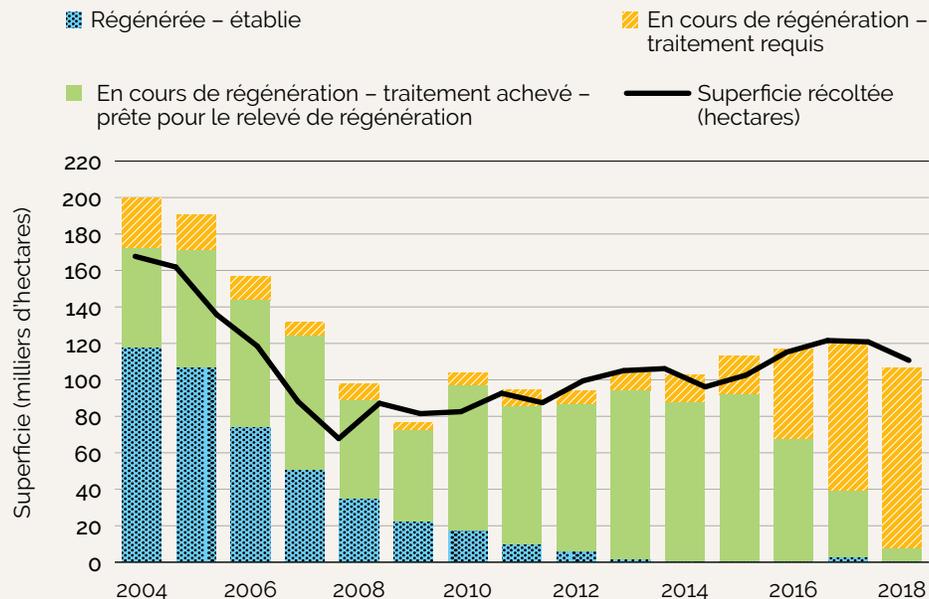
- La régénération naturelle a été utilisée pour 50 % de la superficie régénérée, ce qui est conforme aux niveaux historiques.
- La plantation d'arbres a été la principale méthode de régénération assistée. En moyenne, nous avons planté 53 % d'épinette et 38 % de pin gris.

Après la récolte, les activités de régénération des forêts sont continues. Il peut falloir 15 ans ou plus, suivant la récolte, avant que les zones régénérées soient établies.

Superficie couverte par les activités de régénération



État de la superficie en cours de régénération par année de récolte



Le temps nécessaire à l'établissement d'une nouvelle forêt se trouve reflété dans le modèle que nous observons; comme nous pouvions nous y attendre, la superficie établie pour les premières années de récolte est plus vaste, tandis qu'on dénombre davantage de secteurs nécessitant un traitement pour les années de récolte plus récentes. La superficie en cours de régénération dont le traitement est terminé est prête à être étudiée afin d'en déterminer l'état.

Au fur et à mesure que les relevés de régénération se succèdent et que les données d'autres années sont ajoutées, nous prévoyons observer une augmentation de la superficie régénérée et une diminution des zones prêtes pour le relevé.

Les résultats du relevé de régénération de 2004 à 2018 montrent qu'en moyenne :

- 90 % de la superficie étudiée annuellement a été catégorisée comme établie;
- 67 % de la zone établie présentait également le type de forêt ciblé.

Lorsqu'une zone est catégorisée comme n'étant pas encore établie, les gestionnaires déterminent pourquoi elle n'a pas atteint les normes ciblées et si un nouveau traitement s'impose. Cela oriente également les décisions futures quant aux traitements de régénération. Ces zones seront réévaluées ultérieurement.

Résultats de l'évaluation de la régénération

Année d'évaluation	Superficie établie (en hectares)	Superficie restant encore à établir (en hectares)	Superficie totale évaluée (en hectares)	Proportion de la superficie en cours de régénération évaluée qui est établie	Proportion de la superficie établie occupée par le type de forêt ciblé
2004	171 258	23 554	194 812	88 %	52 %
2005	195 795	31 372	227 167	86 %	55 %
2006	140 042	17 063	157 105	89 %	64 %
2007	150 503	15 079	165 582	91 %	78 %
2008	138 504	11 086	149 590	93 %	64 %
2009	126 753	9 996	136 749	93 %	68 %
2010	171 773	18 656	190 429	90 %	71 %
2011	135 561	22 317	157 877	86 %	65 %
2012	120 191	8 768	128 959	93 %	68 %
2013	159 548	9 877	169 425	94 %	69 %
2014	74 189	8 216	82 405	91 %	70 %
2015	111 357	13 470	124 827	89 %	73 %
2016	150 859	24 559	175 418	86 %	72 %
2017	84 838	17 410	102 248	83 %	65 %
2018	138 392	8 086	146 478	94 %	67 %

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Rapports annuels des unités de gestion

GOVERNANCE FORESTIÈRE



Cet indicateur rend compte de l'état de tenure forestière des forêts aménagées de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario sont des lieux de loisir, de biodiversité et d'habitat faunique. Elles soutiennent également l'industrie forestière, ce qui crée des emplois et des produits forestiers. L'industrie forestière de l'Ontario est essentielle à l'économie provinciale et à de nombreuses collectivités nordiques et rurales.

La tenure forestière détermine qui gère la fibre ligneuse des forêts publiques et qui y a accès. Elle consiste en l'allocation du bois et des permis au moyen d'arrangements juridiques qui définissent les droits et les responsabilités des sociétés forestières et des autres usagers de ressources. La tenure forestière favorise une industrie forestière forte et diversifiée et le maintien d'une forêt saine et productive.

Elle évolue pour s'adapter aux circonstances locales, comme en témoigne la diversité dans la tenure elle-même et ses détenteurs (titulaires de permis) à l'échelle des unités de gestion.

Comment nous surveillons

Nous assurons un suivi du type de tenure en place pour chaque unité de gestion.

Le principal type de tenure forestière consiste en un permis d'aménagement forestier durable. Le titulaire d'un tel permis est responsable de la gestion de la forêt et a le droit de la récolter. Il doit préparer des plans de gestion forestière, recueillir de l'information sur les forêts, surveiller la conformité et produire des rapports la concernant, et mener des opérations forestières.

Les permis d'aménagement forestier durable sont des permis à long terme octroyés pour une période allant jusqu'à 20 ans qui sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Chacun d'eux est examiné tous les cinq ans et peut faire l'objet d'une prolongation.

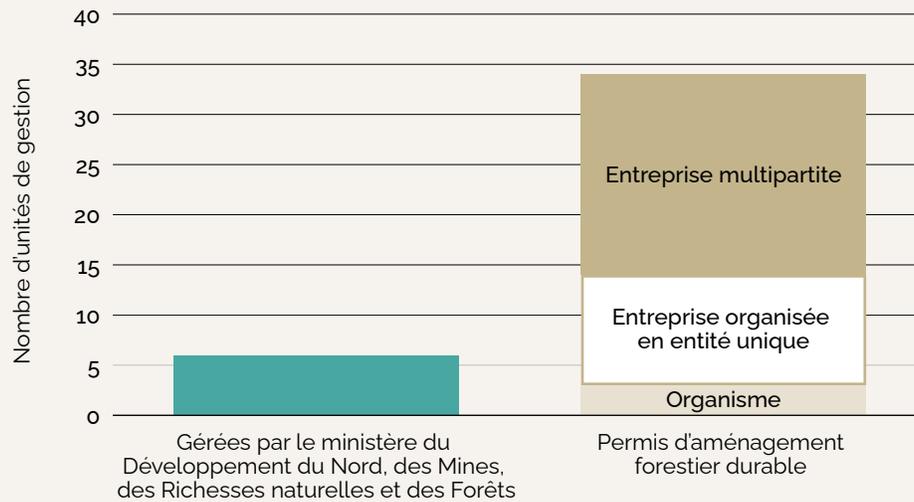
Si aucun permis d'aménagement forestier durable n'a été délivré, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts est directement responsable de la gestion de la forêt. Le ministère peut délivrer des permis de récolte pour un maximum de 10 ans et conclure des ententes avec des fournisseurs de services ou des titulaires de permis pour l'exécution des responsabilités en matière de gestion forestière.

Les permis d'aménagement forestier durable sont détenus par différents types d'entreprises, notamment :

- Entreprise multipartite : une entreprise combinant les intérêts d'au moins deux parties – collectivités, Autochtones et (ou) industrie forestière, par exemple – qui en assurent ensemble la gestion, comme un conseil d'administration.
- Entreprise organisée en entité unique : une entreprise représentant un seul intérêt commercial, souvent une entreprise du secteur forestier ou une entreprise autochtone.
- Organisme : une société, constituée dans des circonstances uniques en vertu de la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario* ou de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*.



État de la tenure forestière en 2020



Bien qu'il ne s'agisse pas, techniquement, d'un permis d'aménagement forestier durable, nous incluons l'Agence de foresterie du parc Algonquin, car elle s'est vu confier des responsabilités de gestion forestière, y compris le droit de récolte, dans le cadre d'un accord à long terme.

Résultats

La plupart des unités de gestion sont gérées aux termes de permis d'aménagement forestier durable, lesquels sont détenus par différents types d'entreprises. Le présent rapport étant le premier à inclure cet indicateur, aucune tendance ne peut être établie.

- Quatre-vingt-cinq pour cent, ou 34 des 40 unités de gestion sont gérées en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.

- Quinze pour cent, ou 6 des 40 unités de gestion sont gérées directement par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, et non en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Données administratives du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA PLANIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE



Cet indicateur rend compte de la participation des collectivités autochtones dans la planification de la gestion forestière.

Pourquoi c'est important

La province de l'Ontario est un chef de file mondial en matière de gestion durable des forêts. Pour être viables, les forêts doivent être gardées en bonne santé, et la valeur de la forêt pour tous les usagers doit être prise en compte.

Les Ontariens, les collectivités autochtones et les autres parties intéressées ont un important rôle à jouer dans le processus de planification de la gestion forestière. La participation de ces parties contribue à l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour la gestion de nos forêts.

Le Manuel de planification de la gestion forestière décrit l'approche de collaboration avec les collectivités autochtones pour appuyer leur participation au processus de planification de la gestion forestière d'une manière qui respecte les droits des Autochtones et droits issus de traités, et qui aide la Couronne à s'acquitter de son obligation de consultation.

Comment nous surveillons

Il existe une approche diversifiée pour faire participer les collectivités autochtones à la planification de la gestion des forêts.

Les auteurs de plans de gestion forestière (forestiers professionnels inscrits) sont assistés par une équipe de planification et un comité local de citoyens.

Une équipe de planification est un groupe de personnes possédant différents domaines d'expertise qui participent directement à la préparation du plan. Un comité local de citoyen est une équipe consultative représentant un éventail d'intérêts qui aide l'auteur du plan,

l'équipe de planification et le ministère à préparer et à mettre en œuvre le plan.

Lorsqu'un plan de gestion forestière est préparé, les collectivités autochtones qui se trouvent à l'intérieur de l'unité de gestion ou à proximité sont invitées à participer au processus de planification. Les collectivités invitées sont généralement celles qui ont des intérêts dans les forêts ou qui les utilisent traditionnellement et qui pourraient être touchées par les activités de gestion.

Les collectivités autochtones ont notamment l'occasion de participer à la planification de la gestion forestière :

- en se voyant représentées par un de leurs membres au sein de l'équipe de planification et du comité local de citoyens;
- en travaillant avec le ministère et l'auteur du plan pour élaborer une approche de consultation personnalisée;
- en participant à la rencontre sur la forêt et les avantages souhaités afin de partager leur intérêt pour la gestion de la forêt;
- en déterminant les valeurs à protéger et en participant à l'élaboration et à l'examen des rapports connexes;
- en examinant et en commentant les éléments d'un plan pendant sa préparation et sa mise en œuvre.

Au cours du processus de planification, le ministère et les équipes de planification travaillent avec les collectivités autochtones pour définir les utilisations actuelles et traditionnelles, les valeurs (sociales, culturelles et spirituelles) et les inquiétudes liées à la gestion forestière au sein de l'unité de gestion. Cette information est consignée dans un rapport d'information sur les Autochtones.

L'information en question oriente la planification et aide à déterminer comment prévenir ou réduire les répercussions sur ces valeurs lors d'activités forestières. Un rapport sur la protection des valeurs autochtones définies décrit et documente la façon dont les valeurs seront protégées lors des activités forestières.

Pour chaque plan de gestion forestière préparé, des objectifs sont élaborés dans une perspective de durabilité de la forêt, y compris des objectifs de participation et d'engagement des collectivités autochtones. Pour déterminer comment ces objectifs sont atteints, nous mesurons la participation par :

- la participation au sein de l'équipe de planification et du comité local de citoyens;
- la contribution aux rapports sur la définition et la protection des valeurs.

Dans nos résultats, la participation est considérée comme étant atteinte lorsqu'au moins une collectivité a participé au processus ou a donné son avis.

Results

Des représentants de collectivités autochtones ont participé aux équipes de planification pour la plupart des plans de gestion forestière préparés.

Pour les 43 plans de gestion forestière établis de 2014 à 2018, les collectivités situées au sein ou à proximité des unités de gestion concernées ont été invitées à participer au processus de planification de la gestion forestière. Le nombre de collectivités sollicitées a varié de 1 à 18 par plan. Certaines ont été invitées à prendre part à plus d'un plan de gestion forestière, les zones qu'elles occupaient traditionnellement chevauchant plusieurs unités de gestion.

Comparativement aux années précédentes, la participation aux équipes de planification a été stable, et la participation aux comités locaux de citoyens a légèrement diminué.

- Quatre-vingt-treize pour cent des plans ont été élaborés par des équipes de planification comprenant des participants autochtones.
- Pour 44 % des plans, le comité local de citoyens comprenait des participants de collectivités autochtones.

Des rapports d'information sur les Autochtones et rapports sur la protection des valeurs autochtones définies ont été produits pour les 43 plans. Des collectivités autochtones ont donné leur avis sur :

- 33 ou 77 % des rapports d'information;
- 16 ou 37 % des rapports sur les valeurs.

L'équipe de planification encourage la participation à tout moment pendant l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière. Si les collectivités n'ont pas formulé de commentaires pour les rapports ou été représentées au sein des équipes de planification ou des comités locaux de citoyens, elles peuvent avoir participé au processus de planification d'autres façons, notamment :

- en travaillant avec le ministère pour mettre au point une approche de consultation personnalisée;

- en cernant les valeurs ou les éléments écologiques importants qu'elles veulent protéger;
- en examinant et en commentant le plan pendant qu'il était préparé;
- en examinant et commentant les calendriers de travail annuels pour cerner toute nouvelle valeur importante pour elles sur laquelle les activités forestières risqueraient d'influer.

Les collectivités autochtones peuvent avoir des points de vue différents quant au niveau et à la qualité de leur participation.

Nous continuons de travailler avec les collectivités autochtones pour améliorer la façon dont nous intégrons les valeurs et les connaissances traditionnelles à la planification de la gestion forestière.

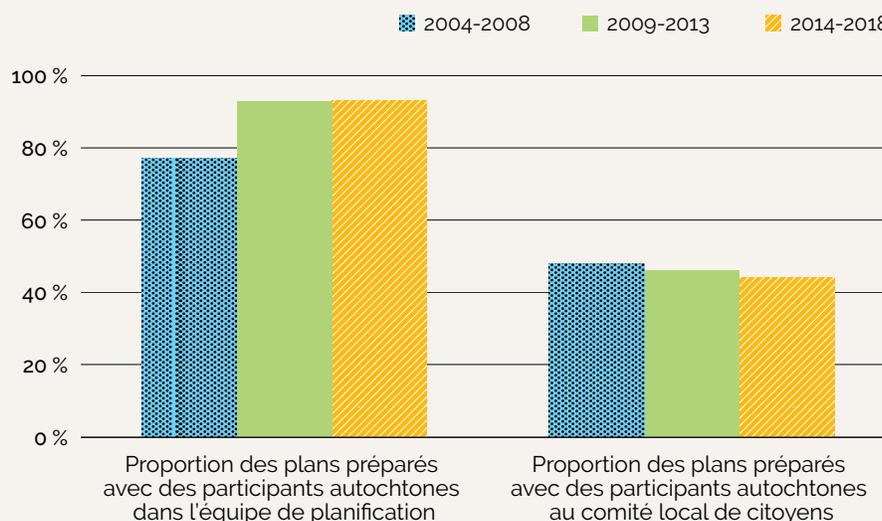
Métadonnées

Étendue géographique : Nord de l'Ontario

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Répertoire pour la planification de la gestion forestière

Proportion des plans pour lesquels les comités locaux des citoyens et les équipes de planification comprenaient des membres autochtones



MOBILISATION DU PUBLIC DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES



Cet indicateur rend compte des occasions pour le public de participer à la gestion des ressources naturelles en Ontario.

Pourquoi c'est important

En tant que gardiens des ressources naturelles en Ontario, nous recueillons les commentaires du public avant de prendre des décisions concernant les politiques en matière de ressources naturelles. La mobilisation du public donne aux Ontariens l'occasion de se prononcer par rapport aux plans de gestion des ressources, aux politiques d'utilisation des terres, aux licences et aux permis, et éclaire les décisions qui sont prises. Elle contribue également à améliorer les connaissances du public par rapport à nos ressources naturelles, à leur gestion et à leur utilisation durable.

Le suivi de nos occasions de participation du public nous aide à évaluer la fréquence à laquelle nous mobilisons le public.

Comment nous surveillons

Nous assurons un suivi du nombre d'engagements tenus chaque année, y compris :

- présentations;
- ateliers;
- réunions;
- journées portes ouvertes;
- conférences;
- séances de formation;
- envois postaux;
- avis publiés sur le [Registre environnemental](#)

L'information en question a été répartie selon qu'elle relève de l'un ou l'autre des domaines suivants :

- agrégats et pétrole; ,,
- poisson et faune (y compris les espèces envahissantes);
- foresterie;
- terres et eaux;

- général (événements ou publications qui traitent de multiples secteurs d'activité)

Ces chiffres ne reflètent pas les demandes de renseignements de clients à titre individuel, les consultations internes ou les séances avec d'autres ministères ou organismes, ou avec le gouvernement fédéral. Ils ne comprennent pas non plus les activités de mobilisation des collectivités autochtones, présentées séparément, ni les activités de mobilisation menées par l'industrie (des agrégats, par exemple).

Résultats

En 2019-2020, nous avons mobilisé le public 591 fois, soit à 27 occasions de plus que l'année précédente. Le nombre d'occasions de mobilisation annuel devrait varier selon les priorités politiques, le stade d'élaboration des politiques, le niveau d'intérêt du public et les efforts de planification des ressources.

En vertu de la Charte des droits environnementaux, le public a le droit de commenter les activités susceptibles d'influer sur l'environnement. Les avis d'activités sont affichés dans le Registre environnemental de l'Ontario afin que le public puisse les examiner et commenter les mesures qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement.

En 2019-20, 146 avis ont été affichés au Registre environnemental afin d'obtenir les commentaires publics. Il s'agit d'une augmentation de 102 par rapport à l'année précédente. En 2018-2019, le nombre d'affichages avait été inférieur, notamment en raison des élections provinciales. Au cours d'une année électorale, il est courant que le nombre d'affichages soit inférieur en raison de la période du scrutin et



de la transition vers un nouveau gouvernement. En moyenne, 135 avis ont été affichés chaque année de 2016 à 2020.

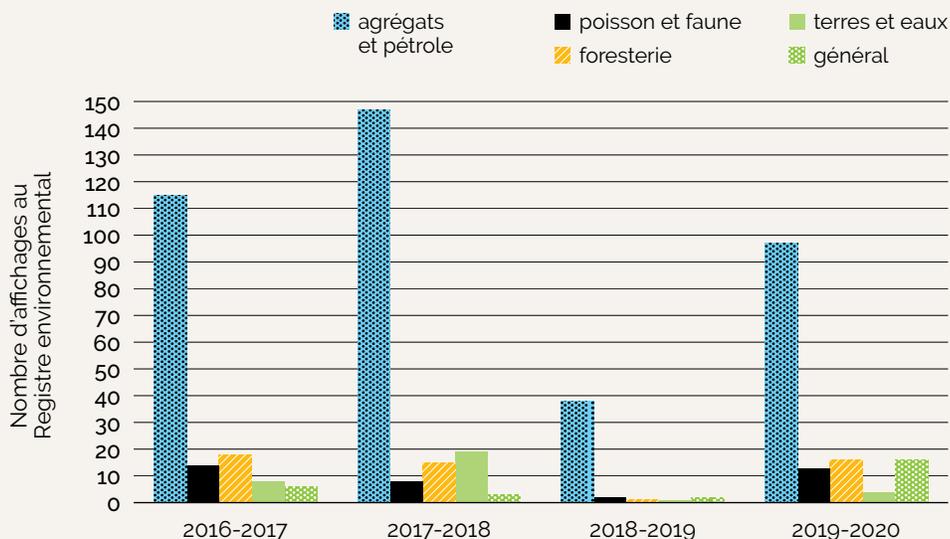
Depuis 2016-2017, les Ontariens ont eu plus de 2792 occasions de formuler des commentaires sur la façon dont nous gérons les ressources naturelles.

Voilà qui témoigne d'un engagement constant à donner aux Ontariens l'occasion de commenter la façon dont les politiques de gestion des ressources naturelles sont élaborées et mises en œuvre.

Number of engagement sessions by business area

Secteur d'activité ^a	Avril 2016 à mars 2017	Avril 2017 à mars 2018	Avril 2018 à mars 2019	Avril 2019 à mars 2020
Agrégats et pétrole	35	32	45	71
Poisson et faune	162	240	178	162
Foresterie	182	170	235	242
Terres et eaux	79	101	42	70
Général	56	37	64	46
Total	514	580	564	591

Nombre d'affichages au Registre environnemental par secteur d'activité



Métadonnées

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Dossiers administratifs

PROGRAMMES D'INCITATIFS FISCAUX „



Cet indicateur rapporte le nombre de propriétés et la superficie admissible des propriétés au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.

Pourquoi c'est important

De nombreuses aires naturelles sont situées sur des propriétés privées, en particulier dans le sud de l'Ontario. Les incitations économiques encouragent les propriétaires fonciers à gérer les forêts de manière responsable, à maintenir la biodiversité et à protéger les éléments du patrimoine naturel sur leurs propriétés.

Les programmes d'incitatifs reconnaissent l'importance des terres privées dans le maintien d'écosystèmes sains. La participation à ces programmes démontre le niveau d'intendance des forêts, de la biodiversité et du patrimoine naturel sur les terres privées de la province.

Nous offrons actuellement deux programmes d'incitatifs fiscaux volontaires aux propriétaires fonciers privés admissibles :

- le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées;
- le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.

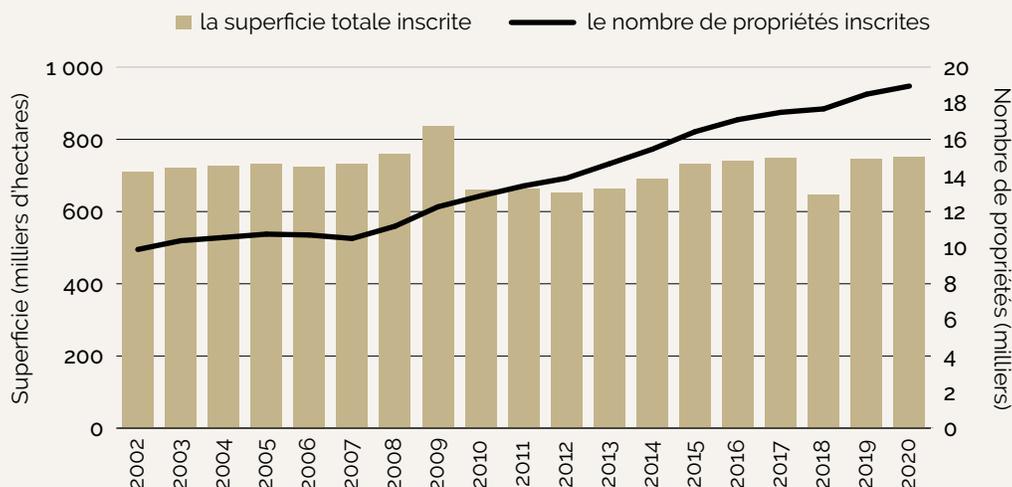
Dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées, les propriétaires fonciers préparent et suivent des plans de gestion forestière. Une fois que leurs forêts sont catégorisées comme des « forêts aménagées », ils paient des impôts fonciers réduits.

Dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées, des parties de biens privés comportant des caractéristiques du patrimoine naturel d'importance provinciale peuvent être admissibles à une exonération intégrale de l'impôt foncier. De plus, les terres appartenant à des offices de protection de la nature ou à des organismes de conservation caritatifs admissibles dont l'objectif principal vise la conservation du patrimoine naturel peuvent également être admissibles à une exonération de l'impôt foncier dans la catégorie des terres communautaires protégées.

Comment nous surveillons

Nous compilons chaque année les données administratives des programmes d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et pour les terres protégées, y compris le nombre de propriétés inscrites et la superficie totale admissible inscrite dans chaque programme. Cela nous permet de voir les tendances de la participation et la superficie totale admissible des terres privées qui peuvent contribuer à la gestion forestière durable, à la conservation de la biodiversité et à la protection des éléments du patrimoine naturel admissibles (y compris les terres de conservation communautaires).

Superficie des terrains et participation au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (de 2002 à 2020)



Il convient de souligner que les données des programmes sont approximatives. Les processus de gestion et de collecte des données ont évolué au cours de leur histoire.

Résultats

Nos programmes d'incitatifs fiscaux attirent de plus en plus de participants.

Entre 2002 et 2020, le nombre de propriétés participant au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées et au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées a augmenté avec le temps, passant de 23 714 à 43 850.

Entre 2002 et 2020, la superficie des propriétés inscrites au programme a fluctué, avec une augmentation globale d'environ 6 % (de 708 900 hectares en 2002 à 751 100 hectares en 2020). Les diminutions observées en 2010 et 2018 sont essentiellement attribuables à la vente de vastes biens fonciers qui n'étaient peut-être plus admissibles au programme et ont, du fait, réduit l'augmentation globale. Au cours d'années comme 2009, il y a eu une tendance générale à la hausse en ce qui concerne la superficie totale admissible.

Les inscriptions fluctuent également d'une année à l'autre dans le cadre de ce programme volontaire. Dans l'ensemble, le nombre d'inscriptions est passé de 9 899 établissements participants en 2002 à 18 950 établissements participants en 2020.

De 2002 à 2020, la superficie inscrite au Programme

d'encouragement fiscal pour les terres protégées a augmenté de 43 % (de 201 980 hectares en 2002 à 289 200 hectares en 2020). Les données pour 2002 et 2003 comprenaient certaines propriétés qui ont par la suite été jugées inadmissibles, gonflant artificiellement les statistiques.

Les inscriptions fluctuent également d'une année à l'autre dans le cadre de ce programme volontaire. Dans l'ensemble, le nombre d'inscriptions est passé de 13 800 établissements participants en 2002 à 24 900 établissements participants en 2020.

Pour l'année d'imposition 2020, environ 18 % (52 000 hectares des terres inscrites au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées) sont protégés en tant que terres protégées communautaires.

Pour l'année d'imposition 2020, environ 18 % (52 000 hectares des terres inscrites au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées) sont protégés en tant que terres protégées communautaires. Cela représente une augmentation de 1% des inscriptions par rapport à 2018.

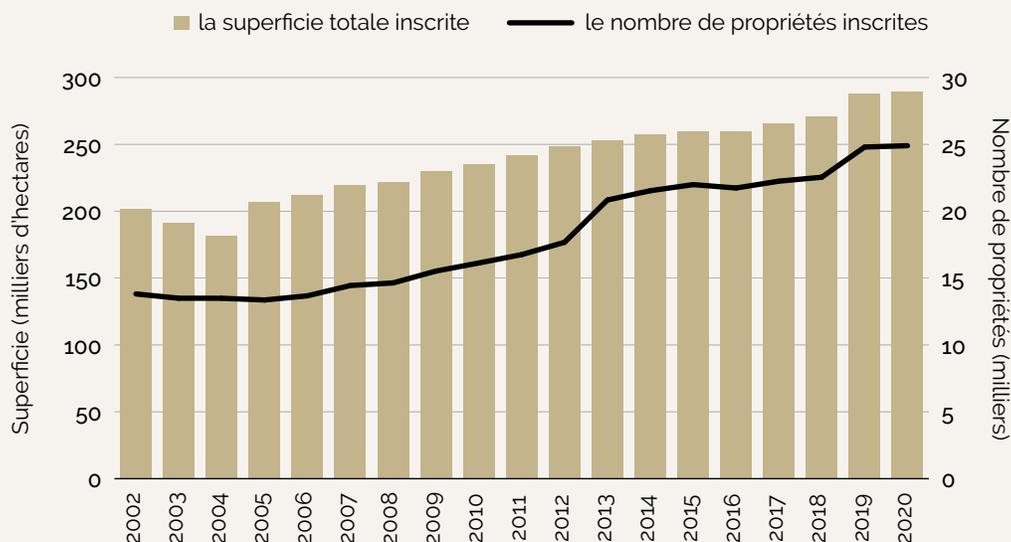
Métadonnées

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Données administratives du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées

Superficie des terrains et participation au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (de 2002 à 2020)





Comment pouvons-nous nous assurer que les forêts sont gérées de manière durable?



Le suivi et le contrôle constituent des éléments importants du [cadre de politique forestière](#) de l'Ontario.



Le Programme de conformité des opérations forestières détermine si les opérations forestières respectent les plans de gestion forestière approuvés. L'industrie forestière doit assurer une autosurveillance, former et éduquer ses travailleurs et signaler leurs résultats d'inspection.

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts surveille et vérifie les opérations et établit la politique relative au Programme de conformité des opérations forestières. Des copies des rapports d'inspection de conformité sont disponibles dans [les bureaux de district locaux du ministère](#).

Tous les 10 à 12 ans, une vérification indépendante des forêts a lieu au sein de chaque unité de gestion pour examiner le rendement du titulaire du permis d'aménagement forestier durable et du ministère dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion forestière.

En plus de suivre le cadre de politique forestière rigoureux de l'Ontario, une grande partie de l'industrie forestière provinciale utilise des systèmes de certification forestière tiers reconnus internationalement. Qu'on choisisse ou non d'en obtenir volontairement la certification selon une norme indépendante, les forêts publiques de l'Ontario sont [gérées de façon durable](#) en vertu du cadre de politique forestière de la province.

Les indicateurs suivants fournissent plus de renseignements sur :

- les vérifications forestières indépendantes;
- la conformité
- la certification forestière.

CONFORMITÉ



Cet indicateur rend compte des taux d'inspection et de conformité des opérations forestières.

Pourquoi c'est important

Les forêts publiques de l'Ontario sont gérées de façon durable à l'aide du cadre de politique forestière de l'Ontario. La conformité des opérations forestières représente un élément clé de la surveillance des forêts.

Les opérations forestières sont régulièrement inspectées afin de vérifier que les activités de gestion respectent les plans de gestion forestière approuvés et les prescriptions opérationnelles. Elles doivent être menées de manière à conserver des caractéristiques particulières, à protéger les habitats sensibles comme les nids d'oiseaux et les mares en terrain boisé et à assurer la conservation des ressources en eau et de celles du sol.

Le niveau de surveillance et de conformité indique dans quelle mesure nous mettons en œuvre des opérations forestières durables.

Comment nous surveillons

En Ontario, la surveillance de la conformité est assurée en partenariat par le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et l'industrie forestière. Les activités forestières surveillées aux fins de conformité comprennent la récolte de bois, la construction de routes, les ouvrages de franchissement de cours d'eau et la régénération des forêts.

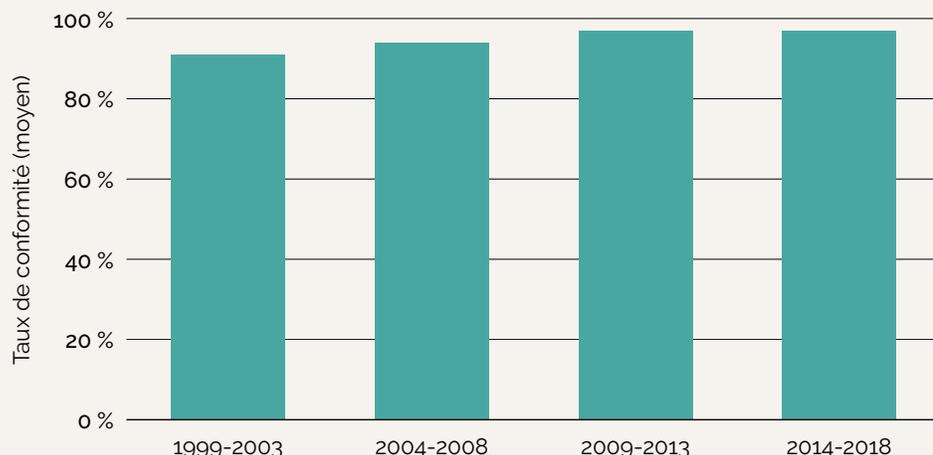
Les inspecteurs agréés en conformité forestière procèdent aux inspections et en consignent les résultats dans des rapports. Ces rapports sont intégrés dans la base de données provinciale du Système d'information sur les opérations forestières.

Nous effectuons le suivi et l'analyse des tendances dans les domaines suivants :

- le nombre d'inspections;
- les inspections par rapport à la superficie de récolte;
- le taux de conformité moyen.

Si une opération est jugée non conforme, des avertissements, des ordonnances, des pénalités administratives et des frais d'infraction pourraient s'appliquer. Les activités telles que la formation, la communication, la planification, l'inspection et la production de rapports favorisent un fonctionnement approprié et la conformité.

Taux de conformité



Nombre d'inspections et superficie de récolte totale



Résultats

Les taux de conformité se sont révélés élevés et stables.

Les résultats montrent que les opérations forestières respectent les règles et les normes conçues pour protéger l'écosystème forestier. De 2014 à 2018 :

- Environ 14 456 inspections des opérations forestières ont été réalisées par des inspecteurs du ministère et de l'industrie, à raison de 2891, en moyenne, par année.
- En moyenne 22 inspections par millier d'hectares ont été effectuées.
- Le taux de conformité est demeuré stable, avec une moyenne de 97 %.

Le nombre d'inspections varie généralement selon la superficie totale de récolte. Au fur et à mesure que les niveaux de récolte diminuent, le nombre d'inspections fait de même. Le programme de conformité des opérations forestière a également évolué de façon à ce que les efforts d'inspection se trouvent concentrés sur les opérations qui présentent un risque plus élevé (p. ex., les passages de cours d'eau). Cela contribue à réduire le nombre d'inspections par rapport à la superficie de récolte.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Base de données du Système d'information sur les opérations forestières

VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES DES FORÊTS



Cet indicateur rend compte des résultats des vérifications indépendantes des forêts.

Pourquoi c'est important

Les vérifications indépendantes des forêts constituent un élément important de la gestion durable des forêts en Ontario. Elles fournissent une évaluation indépendante de la gestion durable des forêts publiques.

Les vérifications indépendantes des forêts contribuent à améliorer la gestion des forêts publiques de l'Ontario grâce à une gestion adaptative.

Comment nous surveillons

Des vérifications forestières indépendantes sont exigées par la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* et aux termes des permis d'aménagement forestier durable. Elles sont menées au sein de chacune des unités de gestion de la province, au moins une fois tous les 10 à 12 ans, pour évaluer si la forêt est gérée de façon durable conformément à la législation, aux règlements et aux politiques, ainsi qu'aux conditions des permis d'aménagement forestier durable.

Les vérifications portent sur le rendement du titulaire de permis d'aménagement forestier durable et du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts quant au respect de leurs responsabilités en matière de gestion forestière. Elles consistent en l'évaluation d'un large éventail d'activités pour chaque unité de gestion, notamment :

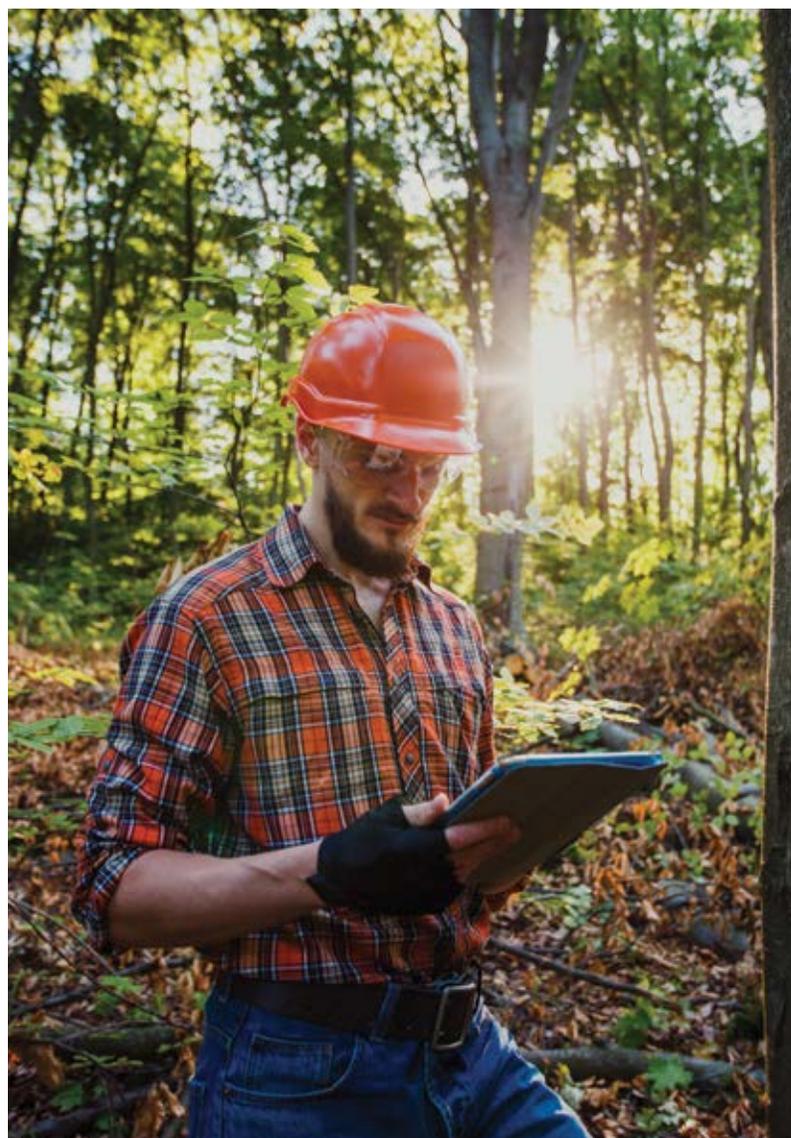
- la planification de l'aménagement forestier;
- des activités opérationnelles comme la récolte, la régénération et la construction de routes;
- l'atteinte des résultats souhaités;
- la réponse aux vérifications précédentes;
- la conformité aux conditions du permis.

Nous assurons un suivi du nombre de vérifications forestières indépendantes réalisées et de leurs résultats. Les vérificateurs déterminent si une forêt est gérée de façon :

- généralement conforme;
- conforme avec des réserves ou des conditions;
- non conforme.

Les forêts jugées « conformes » et « conformes avec des réserves » sont considérées comme gérées de façon durable.

Les conclusions et les résultats sont consignés dans les rapports de vérification. Le titulaire du permis ou le ministère crée des plans d'action pour préciser comment il donnera suite aux résultats de la vérification.



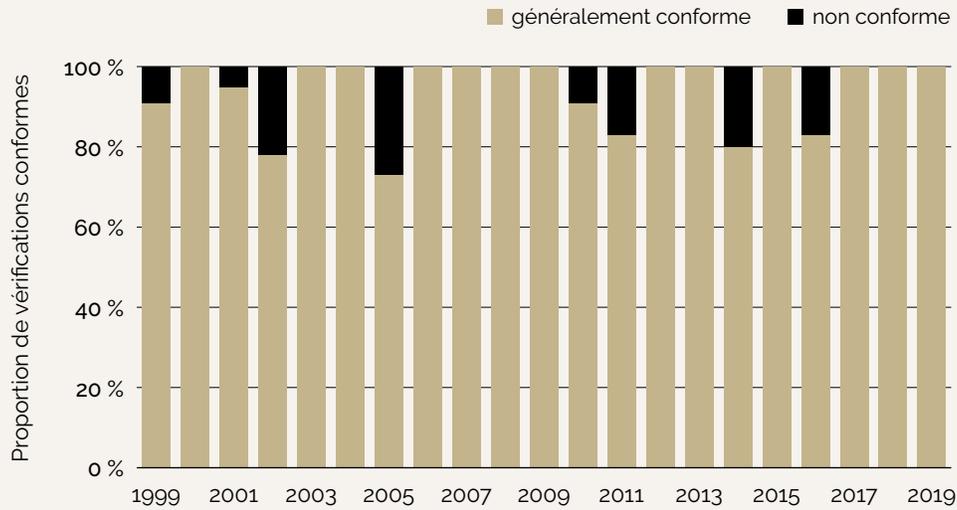
Résultats

La plupart des vérifications ont montré que les forêts étaient gérées de façon conforme, et le niveau des vérifications en matière de conformité est demeuré élevé et stable.

Résultats des vérifications indépendantes des forêts pour 1999 à 2019

Année	Nombre de vérifications	Conformes	Conformes avec des réserves	Non conformes
1999	11	8	2	1
2000	16	11	5	0
2001	19	18	0	1
2002	9	6	1	2
2003	6	6	0	0
2004	8	6	2	0
2005	11	8	0	3
2006	15	14	1	0
2007	9	9	0	0
2008	5	4	1	0
2009	7	6	1	0
2010	11	8	2	1
2011	12	9	1	2
2012	9	8	1	0
2013	3	3	0	0
2014	5	3	1	1
2015	6	4	2	0
2016	12	8	2	2
2017	12	11	1	0
2018	4	4	0	0
2019	5	5	0	0

Proportion de vérifications conformes



Les taux de conformité comprennent les forêts jugées conformes et conformes avec des réserves.

- De 2015 à 2019, deux des 39 forêts ayant fait l'objet d'une vérification ont été jugées non conformes.
- De 1999 à 2019, la proportion de forêts conformes selon les résultats des vérifications indépendantes des forêts a été en moyenne de 94 %.

Les gestionnaires donnent suite à toute réserve ou condition pour assurer la pleine conformité de la gestion forestière à toutes les exigences.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : [Rapports des vérifications indépendantes des forêts](#)

CERTIFICATION FORESTIÈRE



Cet indicateur rend compte de l'état de certification des forêts publiques de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

L'industrie forestière peut, de son propre chef, obtenir la certification des forêts dont elle assure l'aménagement en vertu d'un système de certification indépendant, pour aider à commercialiser ses produits à l'échelle nationale et internationale. La certification forestière reconnaît que les pratiques de gestion forestière ont respecté les normes établies par une organisation de certification indépendante.

Qu'on choisisse ou non d'en obtenir la certification selon une norme indépendante, les forêts publiques de l'Ontario sont gérées de façon durable en vertu du cadre de politique forestière de la province.

Comment nous surveillons

Nous assurons un suivi de la superficie forestière certifiée en vertu de chaque système de certification en utilisant, pour ce faire, les données d'inventaire provincial des ressources forestières. Le calcul de la superficie certifiée comprend toutes les terres

et eaux publiques. La superficie non boisée est incluse puisqu'elle contribue à la réalisation des objectifs de gestion durable des forêts et à la conformité aux normes de certification des forêts.

Les systèmes de certification forestière en Ontario comprennent :

- l'Association canadienne de normalisation;
- le Forest Stewardship Council;
- la Sustainable Forestry Initiative.

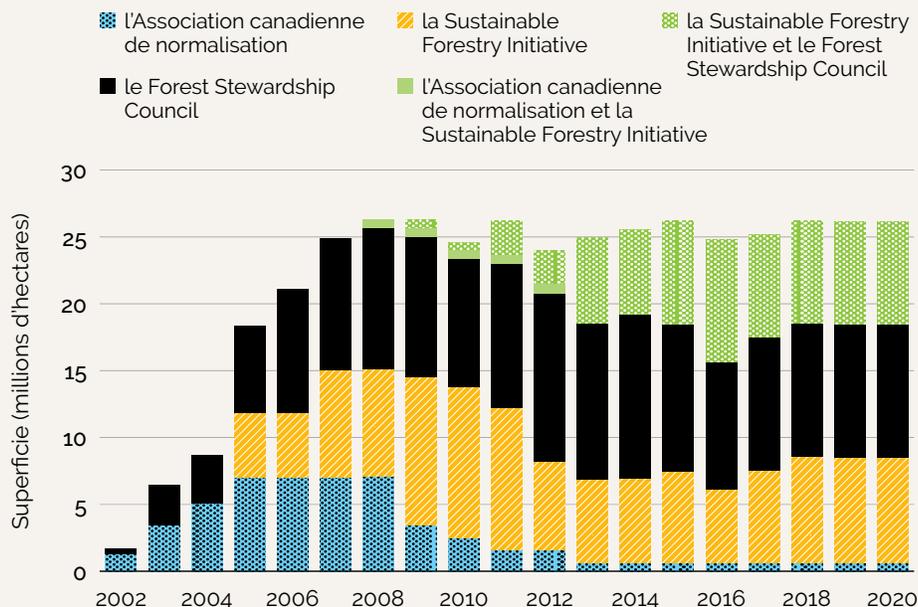
Chaque système a ses propres normes. Certaines forêts peuvent être certifiées par plus d'un système.

Les organisations de certification forestière sont indépendantes du gouvernement et de l'industrie forestière, et leurs sites Web fournissent des renseignements sur les entreprises et les terres qu'elles ont certifiées. Nous utilisons ces renseignements pour déterminer l'état de certification de chaque unité de gestion.

Résultats

Bon nombre des unités de gestion de la province demeurent certifiées selon une norme reconnue à l'échelle internationale. Bien que la superficie certifiée fluctue légèrement chaque année, elle est demeurée stable à long terme..

Superficie certifiée par système de certification



Comme l'Ontario exige que les forêts publiques soient gérées de façon durable, l'industrie forestière de la province est bien positionnée pour satisfaire les normes imposées par les systèmes de certification forestière indépendants.

Les changements dans la demande du marché pourraient influencer sur la propension des sociétés forestières à tenter d'obtenir une certification.

Le graphique montre l'évolution de la certification forestière en Ontario et la façon dont la superficie certifiée selon les différents systèmes a évolué au fil du temps. La superficie certifiée a augmenté de façon considérable de 2002 à 2008 parce que l'Association des produits forestiers du Canada a exigé de ses membres qu'ils obtiennent une certification. Depuis, les niveaux sont demeurés stables.

En décembre 2020, 29 des 39 unités de gestion de la province étaient certifiées, pour un total de 26,1 millions d'hectares. Cela équivaut à 77 %

des terres et des eaux publiques au sein des unités de gestion.

- Treize sont certifiées par le Forest Stewardship Council.
- Neuf sont certifiées par la Sustainable Forestry Initiative.
- Six détiennent à la fois les certifications du Forest Stewardship Council et de la Sustainable Forestry Initiative.
- Une est certifiée par l'Association canadienne de normalisation.

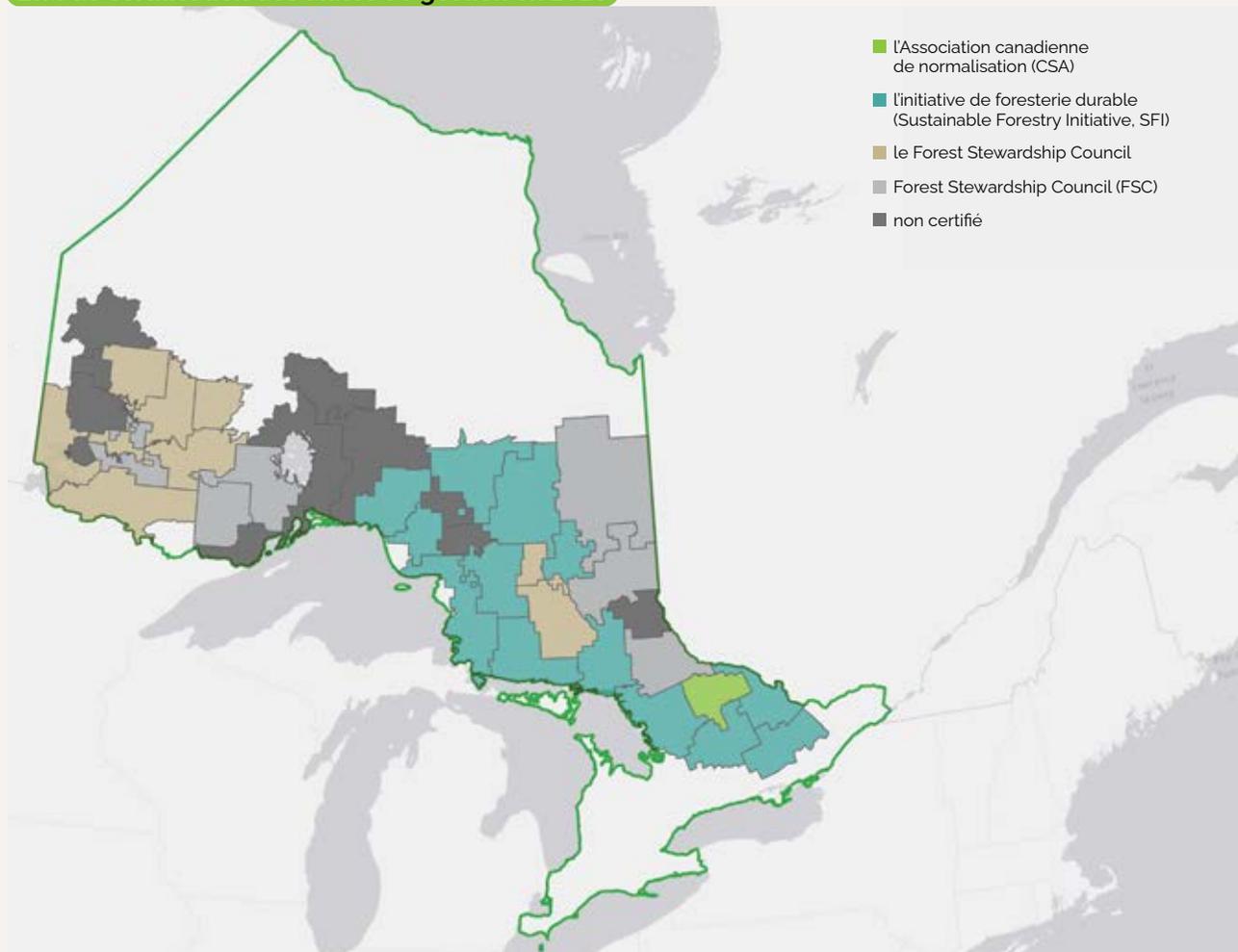
Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : [Forest Stewardship Council](#), [Sustainable Forestry Initiative](#), [Association canadienne de normalisation](#)

État de certification des unités de gestion en 2020





Comment l'industrie forestière contribue-t-elle à l'économie de l'Ontario?

Par une récolte durable, les forêts publiques de l'Ontario soutiennent une industrie forestière qui génère des emplois et des produits forestiers. L'industrie forestière exerce ses activités conformément aux exigences du cadre de politique forestière de l'Ontario afin de préserver les processus écologiques et la diversité biologique de nos forêts tout en offrant des possibilités économiques.

Pour que l'industrie forestière de l'Ontario demeure forte et dynamique à long terme, nous devons nous assurer que nos forêts publiques demeurent saines, diversifiées et productives. Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario fait partie du plan du gouvernement en vue de créer des emplois, de réduire le fardeau administratif et de promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, tout en assurant une gérance responsable de nos ressources naturelles pour les générations futures.

Les indicateurs suivants fournissent plus de renseignements sur :

- les produits forestiers;
- les exportations du secteur forestier;
- la contribution du secteur forestier au PIB;
- les revenus tirés des droits relatifs au bois.



PRODUITS FORESTIERS



Cet indicateur rend compte de la contribution du bois récolté dans les forêts publiques à divers secteurs de produits forestiers.

Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario sont vastes et apportent de nombreux avantages à notre société, notamment la biodiversité, l'habitat faunique et des possibilités de loisirs. Les forêts stockent le carbone et régulent la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Le bois est le seul principal matériau de construction qui pousse naturellement et provient d'une source renouvelable. Grâce à la récolte durable, nos forêts publiques soutiennent également une industrie forestière qui génère des emplois et des produits forestiers comme le bois d'œuvre et le papier.

La surveillance de l'utilisation faite du volume de bois récolté nous aide à évaluer la façon dont les forêts publiques approvisionnent l'industrie et différents secteurs de produits.

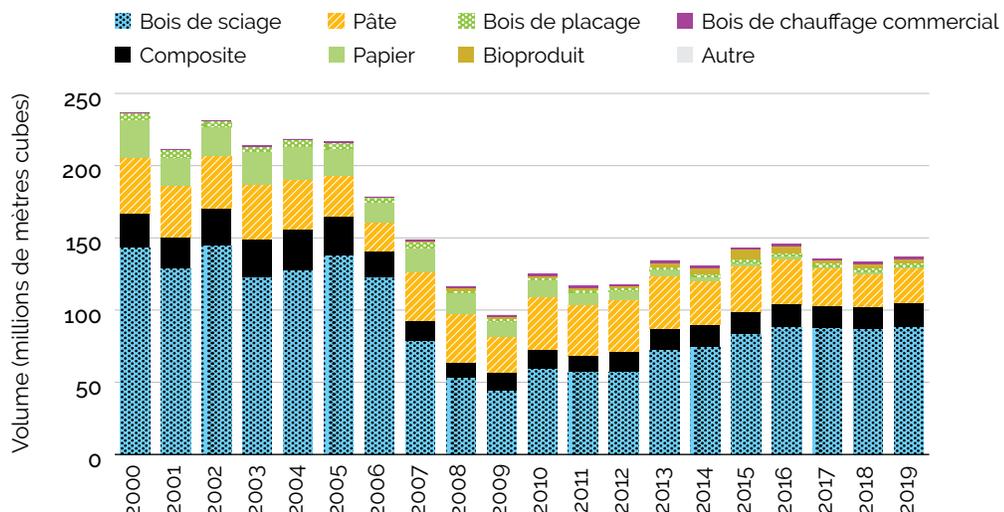
Comment nous surveillons

La quantité de bois qui aboutit dans une installation de transformation du bois (usine) est suivie par le système de mesure du bois de l'Ontario.

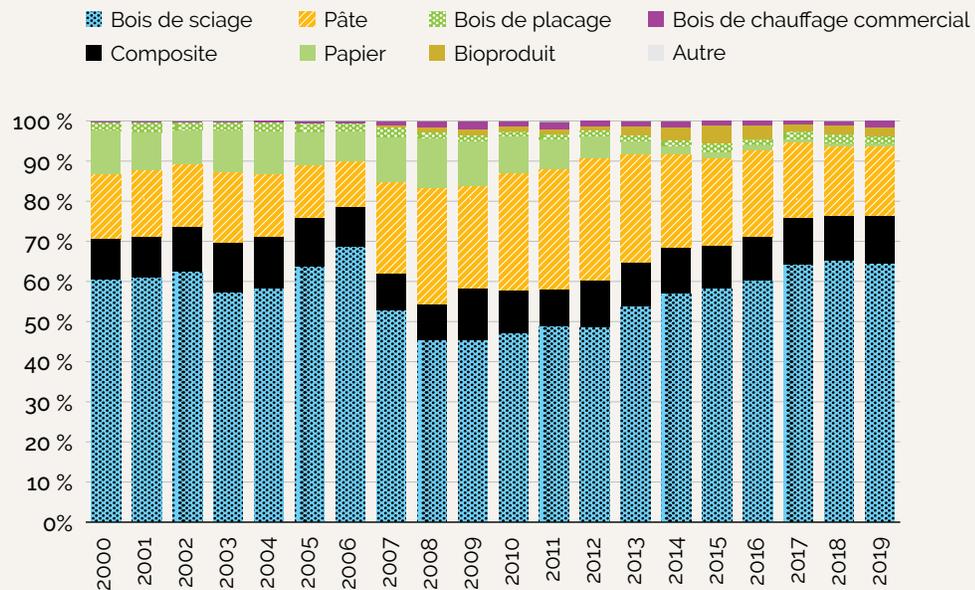
Chaque usine fabrique différents types de produits forestiers. Nous assurons un suivi du volume de bois destiné aux huit secteurs de produits forestiers suivants :

- pâte : pâte commercialisée de feuillus et (ou) de bois résineux, papier pour carton ondulé et papier kraft;
- bois de placage : production de placage, de contreplaqué et (ou) de bois en placage stratifié;
- scierie : bois de construction de feuillus et de résineux de dimensions courantes, poteaux, poutres et bois servant à construction de maisons en bois rond;
- composite : panneaux de particules, panneaux de fibres à densité moyenne, panneaux de lamelles orientées (OSB) et (ou) produits de bois d'ingénierie autres que le bois en placage stratifié;
- papier : papier journal, papier satiné, papier de pâte maigre couché et non couché ou papier laminé, et carton bristol blanc;
- bois de chauffage commercial : billes de feuillus et de résineux de longueur préétablie, rondes ou sous la forme de bûches, pour les marchés de détail domestique et commercial;
- bioproduit : produits chimiques et matériaux, énergie de la combustion de bois ou de biogaz, combustibles liquides et solides pour une utilisation commerciale ou industrielle. Par exemple, cellulose, additifs alimentaires/pour alimentation animale, lignine, méthanol, produits pharmaceutiques et plastiques, méthane, éthanol, biodiesel

Volume de bois par secteur de produits



Proportion du volume de bois par secteur de produits



et lubrifiants, granulé de bois, briquettes et combustible de déchets de bois

- autre : produits qui ne sont associés à aucune autre définition de produit, comme la litière pour animaux, les matériaux de jardin, les arbres de Noël commerciaux, etc.

Résultats

Le volume de bois récolté destiné aux secteurs des produits forestiers demeure inférieur à ce qu'il a déjà été; bien que la proportion pour les secteurs les plus importants de la province ait en général augmenté, il y a aussi eu des baisses dans certains secteurs.

La demande du marché pour les produits forestiers influence la quantité de bois récoltée d'une année à l'autre et sa répartition entre les différents secteurs de produits forestiers.

Les résultats récents montrent que :

- Les scieries, les produits de bois composite et les pâtes sont les secteurs de produits forestiers les plus importants en Ontario, consommant plus de 90 % du bois total récolté.
- Le secteur des scieries est le plus important secteur de produits forestiers de la province, représentant environ 60 % du bois qui y est récolté.

Les bioproduits représentent un secteur émergent. Ce secteur offre une solution de substitution aux énergies renouvelables et aide les scieries en

Ontario à demeurer concurrentielles par l'utilisation de leurs résidus.

La demande de bois d'œuvre du secteur des scieries est principalement attribuable à la construction de logements aux États-Unis. Depuis son déclin en 2008, le secteur des scieries a connu une reprise constante grâce à la demande croissante de bois d'œuvre.

Depuis 2013, la part du volume total du secteur des pâtes a diminué, ce qui reflète l'interdépendance des secteurs des pâtes à papier et des scieries. Avec la reprise dans le secteur des scieries, les usines de pâtes et papier profitent du caractère économique des résidus de scieries (copeaux de bois, sciure, rabotures) pour s'approvisionner.

Le volume de bois destiné au secteur du papier a diminué au cours des 10 dernières années, car le secteur a été touché par la diminution de la demande de papier journal.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)

REVENUS TIRÉS DES DROITS DE COUPE



Cet indicateur suit les revenus tirés des droits relatifs au bois de l'Ontario (souvent appelés « droits de coupe »).

Pourquoi c'est important :

Des droits sont payés au gouvernement pour chaque mètre cube de bois d'œuvre récolté sur les terres publiques. Le montant de ces droits est établi de sorte que la province obtienne un rendement équitable pour ses ressources et soit en mesure de financer l'aménagement forestier durable.

Comment nous surveillons :

Nous surveillons les revenus tirés des droits relatifs au bois de l'Ontario. Ces droits comprennent trois éléments principaux :

- prix de coupe (composé d'un prix minimal et d'un prix de la valeur résiduelle);
- droits du Fonds de reboisement.
- droits du Fonds de réserve forestier;

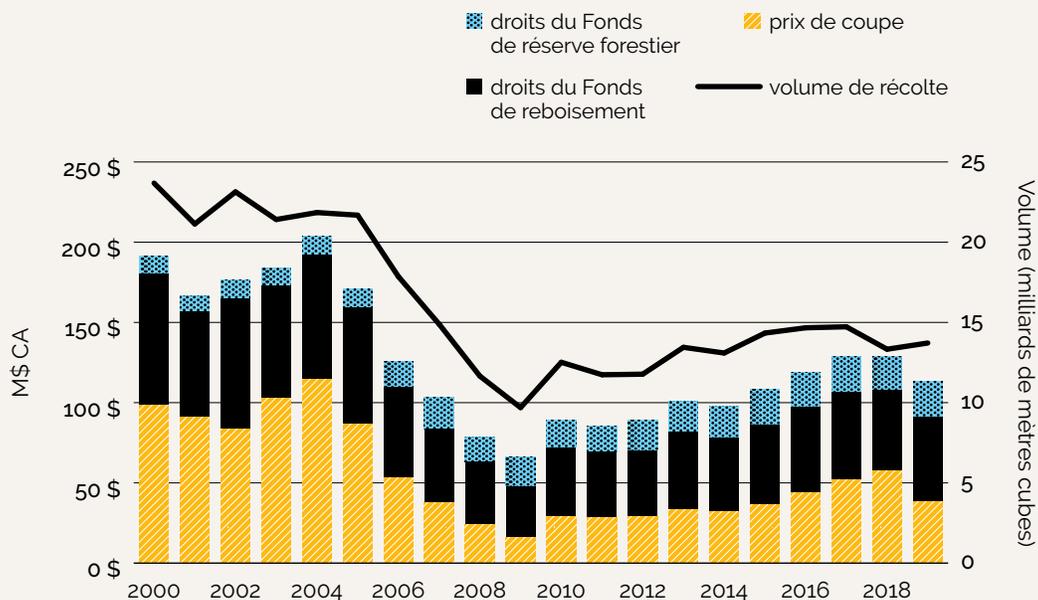
La catégorie du prix minimum rapporte au gouvernement des revenus sûrs et stables, peu importe la conjoncture du marché. Ce prix est indexé chaque année en fonction de l'inflation.

La catégorie de la valeur résiduelle fait en sorte que le gouvernement participe aux bénéfices financiers lorsque l'industrie fait des profits. Le prix de la valeur résiduelle augmente ou diminue selon les fluctuations des prix du marché. Lorsque les prix des produits forestiers sont bas, le prix de la valeur résiduelle peut chuter jusqu'à zéro. En période de forte hausse des prix du marché des produits forestiers, le système de prix entraîne des frais plus élevés. Ce prix est ajusté mensuellement.

Les revenus tirés des droits de coupe (le prix minimum et la valeur résiduelle) sont versés au Trésor de la province.

Les droits du Fonds de reboisement permettent de financer la régénération des forêts. Ces droits perçus annuellement varient en fonction du coût prévu des activités de reboisement, et sont versés dans le Fonds de reboisement, un compte spécialisé.

Revenus tirés des droits relatifs au bois



Les droits du Fonds de réserve forestier servent à financer le reboisement des zones forestières touchées par des perturbations naturelles telles que les incendies, les chablis et les maladies, ou sont utilisés lorsqu'un détenteur de permis devient insolvable. Ces droits sont versés dans le Fonds de réserve forestier.

Résultats

Les revenus tirés des droits relatifs au bois sont remontés aux niveaux constatés avant le ralentissement économique de 2008.

L'industrie forestière de l'Ontario dépend principalement de la demande de produits forestiers du secteur de l'habitation des États-Unis. Une faible demande réduit la quantité de bois récoltée et entraîne des revenus inférieurs.

- En 2009, les revenus s'élevaient à peine à 65,9 millions de dollars; ils ont ensuite augmenté de façon constante jusqu'en 2019.
- En 2019, les revenus ont totalisé 112,9 millions de dollars. Bien que le volume de récolte ait augmenté de 4 % en 2019, les revenus tirés des droits relatifs au bois ont diminué en raison de la baisse des prix du marché des produits forestiers, ce qui a réduit les contributions au prix de la valeur résiduelle.

Métadonnées

Étendue géographique : Forêts aménagées

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : Système d'évaluation des ressources en bois (TREES)



CONTRIBUTION AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DU SECTEUR FORESTIER



Cet indicateur mesure la valeur des produits et services forestiers produits annuellement par le secteur forestier.

Pourquoi c'est important

Les forêts de l'Ontario offrent une grande variété de produits et de services. Le bois, qui est l'un des produits clés fournis par les forêts, est utilisé par le secteur forestier pour produire :

- bois de sciage;
- pâtes et papiers.
- panneaux structuraux;
- autres produits du bois.

Des forêts gérées de façon saine et durable aident à soutenir un secteur forestier fort et concurrentiel contribuant à l'économie de l'Ontario par l'emploi et le revenu.

Le secteur forestier contribue à hauteur de milliards de dollars, annuellement, à l'économie de l'Ontario, mesurée par le produit intérieur brut

Comment nous surveillons

Le produit intérieur brut (PIB) désigne la valeur totale en dollars de la production économique enregistrée dans une région géographique. Il mesure la valeur finale de tous les biens et services produits. La contribution d'un secteur au PIB est la valeur qu'il apporte à l'économie. Elle repose sur ses ventes, desquelles sont déduits les coûts des produits ou services achetés d'autres industries.

Nous utilisons les données de Statistique Canada sur le PIB réel exprimé dans ce que l'on appelle les dollars chaînés (2012). Ces données sont basées sur une méthode d'ajustement des montants en dollars courants, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'ajustement en fonction de l'inflation nous permet de comparer plus efficacement les résultats des

différentes années et d'évaluer les tendances au fil du temps.

Le secteur forestier comprend des établissements dans quatre sous-secteurs :

- foresterie et exploitation forestière;
- activités de soutien à la foresterie;
- fabrication de produits en bois (bois de charpente, panneaux structuraux, etc.);
- fabrication du papier, y compris la fabrication de pâte.

Résultats

En 2019, la contribution du PIB au secteur forestier de l'Ontario a atteint 4,2 milliards de dollars, soit 0,6 % du PIB provincial total. De cette contribution :

- le sous-secteur de la fabrication du papier représentait 51,3 %;
- la fabrication de produits en bois représentait 35,9 %;
- la foresterie et l'exploitation forestière représentaient 8,2 %;
- les activités de soutien à la foresterie représentaient 4,7 %.

De 2010 à 2019, la contribution du PIB au secteur forestier est demeurée relativement stable, avec quelques fluctuations mineures :

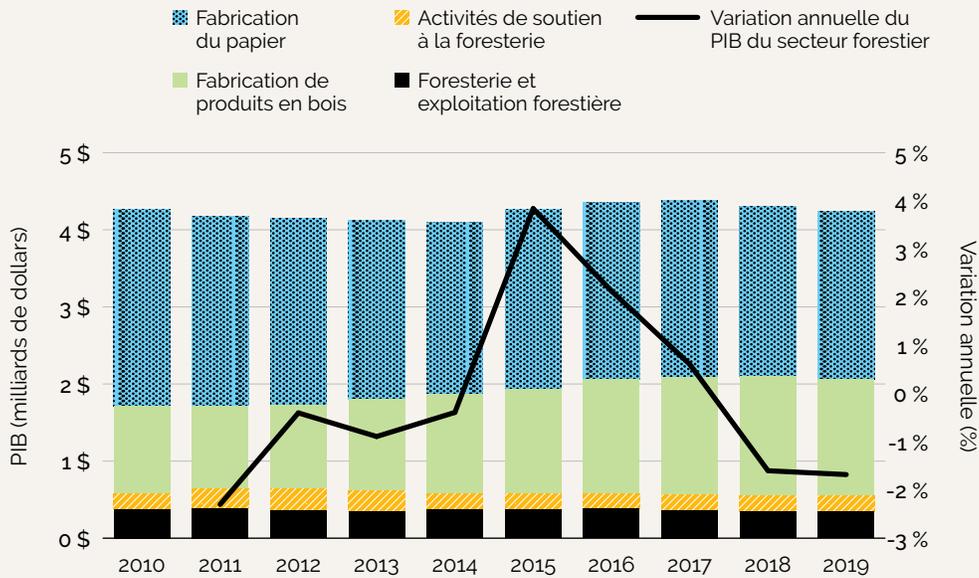
- légère baisse pendant quatre ans, de 2011 à 2014;
- croissance constante de 2015 à 2017;
- légère baisse de 2018 à 2019.

Dans le secteur forestier, le sous-secteur de la fabrication de produits en bois a été le seul à connaître une croissance significative (34 %) de sa contribution au PIB entre 2010 et 2019. Ce sous-secteur comprend :

- bois de sciage;
- panneaux structuraux;
- menuiserie préfabriquée;
- produits de bois d'ingénierie.

La demande de produits du bois est principalement attribuable aux marchés de l'habitation aux États-Unis et au Canada. Le marché de l'habitation en croissance dans les deux pays ces dernières années a profité au sous-secteur de la fabrication de produits du bois.

Contribution au PIB par sous-secteur (en milliards de dollars chaînés [2012])



La contribution au PIB du sous-secteur de la fabrication du papier a diminué de 15 % entre 2010 et 2019. Ce sous-secteur est principalement affecté par la demande changeante pour les différents produits du papier.

- La demande pour le papier journal a diminué de façon soutenue tandis que les médias électroniques gagnaient en popularité.
- La demande pour le carton et les contenants en carton a augmenté en raison du besoin croissant de matériaux d'emballage en Amérique du Nord, essentiellement attribuable à l'expansion de l'économie de la vente au détail en ligne.
- Dans l'ensemble, le secteur de la fabrication du papier est, depuis dix ans, sur une pente descendante.

Les activités de soutien à la foresterie, un sous-secteur relativement peu étendu, ont diminué de 3 %, tandis que la contribution au PIB du sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière est demeurée la même en 2019 qu'en 2010.

Métadonnées

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Février 2021

Source(s) des données : [Statistique Canada](#)

EXPORTATIONS DU SECTEUR FORESTIER



Cet indicateur rend compte de la valeur des exportations nationales et des exportations totales de produits forestiers de l'Ontario.

Pourquoi c'est important

L'Ontario possède de vastes forêts gérées de façon durable qui procurent un large éventail de produits et de services forestiers. Le bois d'œuvre récolté dans les forêts de l'Ontario est utilisé pour produire du bois débité, des pâtes et papiers, des panneaux et plusieurs autres produits du bois.

Le marché pour ces produits en Ontario est relativement restreint; l'exportation est donc essentielle au développement du secteur forestier de la province. En exportant des produits forestiers, le secteur forestier de l'Ontario répond aux besoins des consommateurs, principalement en Amérique du Nord, tout en contribuant de façon significative à l'économie de la province. Comprendre les exportations aide à évaluer la durabilité du secteur forestier.

Comment nous surveillons

Nous assurons un suivi de la valeur des exportations nationales et totales de produits forestiers par chaque sous-secteur forestier de l'Ontario.

Les exportations nationales sont les produits cultivés, produits ou fabriqués en Ontario qui sont vendus à d'autres pays. Ils comprennent les produits importés d'autres pays qui ont été considérablement modifiés ou améliorés avant d'être exportés.

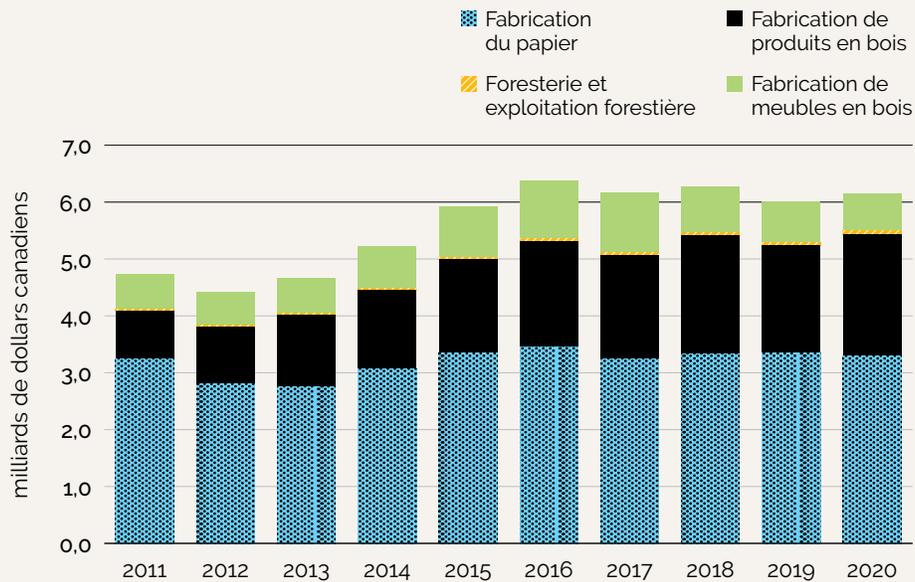
Nous examinons également les exportations totales, qui comprennent les exportations nationales et les réexportations. Ces dernières sont des produits entrés en Ontario en provenance d'autres pays puis exportés dans le même état, sans qu'il y soit ajouté de valeur substantielle. La valeur des exportations totales représente la force et l'importance des industries du secteur forestier dans l'économie de la province.

La valeur des exportations nationales est une meilleure mesure des avantages économiques découlant des forêts aménagées en Ontario, car elle exclut les biens et les services produits à l'extérieur de la province.

Nous utilisons les données sur le commerce d'Industrie Canada relativement aux exportations de produits forestiers émanant de chaque industrie. Des exportations de produits forestiers sont signalées dans quatre sous-secteurs. Lors de l'évaluation des exportations, la fabrication de meubles en bois est également prise en compte. Dans d'autres indicateurs économiques comme le produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier, elle n'est pas incluse, car Statistique Canada ne fournit pas de données sur sa contribution au PIB.

Sous-secteur	Industries connexes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et codes
Foresterie et exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none">• Exploitation de terres à bois [1131]• Pépinières forestières et récolte de produits forestiers [1132]• Exploitation forestière [1133]
Fabrication de produits en bois	<ul style="list-style-type: none">• Scieries et préservation du bois [3211]• Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué [3212]• Fabrication d'autres produits en bois [3219]
Fabrication du papier	<ul style="list-style-type: none">• Usines de pâte à papier, de papier et de carton [3221]• Fabrication de produits en papier transformé [3222]
Fabrication de meubles en bois	<ul style="list-style-type: none">• Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois [337110]• Fabrication d'autres meubles de maison en bois [337123]• Fabrication de meubles de bureau en bois [337213]

Valeur des exportations nationales de produits forestiers de l'Ontario en milliards de dollars canadiens



Résultats

La valeur des exportations nationales a toujours été d'environ 95 % des exportations totales du secteur forestier de l'Ontario, avec des réexportations représentant environ 5 %. La fabrication de papier représente environ 50 % des exportations totales du secteur forestier de l'Ontario, avec environ 97 % d'exportations nationales. Les exportations nationales constituent environ 90 % de la fabrication de produits en bois, tandis que la foresterie et l'exploitation forestière comptent pour 90 % et la fabrication de meubles en bois, 95 %.

Ainsi, les exportations du secteur forestier de l'Ontario dépendent pour l'essentiel des exportations nationales. Les réexportations résultent d'un marché nord-américain hautement intégré et de l'emplacement géographique de la province.

La valeur des exportations totales a commencé à augmenter en 2013 pour atteindre, en 2020, 6,49 milliards de dollars. Depuis le faible 4,64 milliards de dollars enregistré en 2012, il y a eu une reprise constante. Après avoir atteint 6,76 milliards de dollars en 2016, la valeur des exportations totales

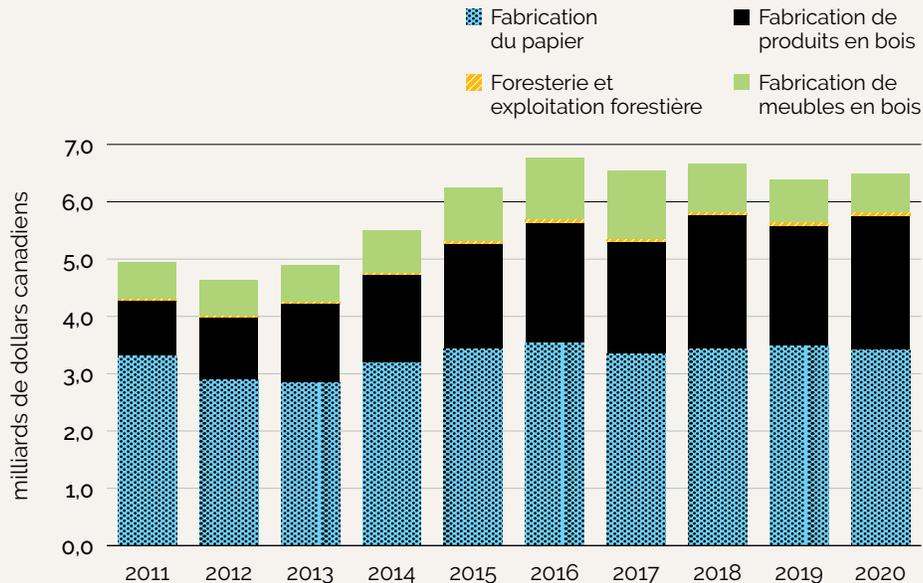
s'est stabilisée, à l'exception de quelques fluctuations mineures attribuables à la fluctuation des prix des produits de base et des taux de change.

En 2020, les sous-secteurs de produits forestiers ont contribué dans les proportions suivantes à la valeur totale des exportations :

- produits de pâtes et papiers (53 %);
- produits en bois (36 %);
- meubles en bois (10 %);
- foresterie et exploitation forestière (1 %).

La valeur à l'exportation de la fabrication de produits en bois en Ontario a augmenté depuis 2012 pour atteindre, en 2020, 2,33 milliards de dollars. La valeur des exportations de bois en Ontario est principalement attribuable à la demande sur le marché de l'habitation aux États-Unis. L'essor du marché américain de l'habitation a aidé au maintien d'une augmentation soutenue des exportations de bois de l'Ontario depuis 2012 en dépit des restrictions commerciales sur l'exportation de bois d'œuvre résineux canadien vers les États-Unis.

Valeur des exportations totales de produits forestiers de l'Ontario en milliards de dollars canadiens



La valeur à l'exportation des produits de pâte et papier de l'Ontario a diminué, passant de 3,3 milliards de dollars en 2011 à 2,85 milliards de dollars en 2013. De 2013 à 2016, elle a ensuite augmenté, du fait de la hausse des prix des pâtes et papiers et de la dépréciation du dollar canadien. En 2020, la valeur des exportations de produits de pâtes et papiers a atteint 3,42 milliards de dollars.

La valeur des exportations de meubles en bois a augmenté de façon constante, passant de 0,62 milliard de dollars en 2012 à 1,21 milliard en 2017. En 2020, la valeur des meubles en bois se chiffrait à 0,68 milliard de dollars. Au cours des dernières années, la part des importations d'outre-mer sur le marché du meuble aux États-Unis a augmenté. Les États-Unis constituant la principale destination d'exportation pour les meubles en bois de l'Ontario, des fabricants de l'Ontario pourraient avoir perdu une partie de leur part de marché. La valeur de la foresterie et de l'exploitation forestière est passée de 0,03 milliard de dollars en 2012 à 0,06 milliard de dollars en 2020.

Les produits forestiers de l'Ontario sont pour la plupart (dans une proportion de 96 %) exportés vers les États-Unis. Les ventes étant conclues en dollars américains, la valeur à l'exportation est considérablement affectée par le taux de change. De même, puisque les valeurs des exportations sont mesurées en dollars actuels, elles sont également affectées par les prix des produits forestiers au cours d'une année donnée.

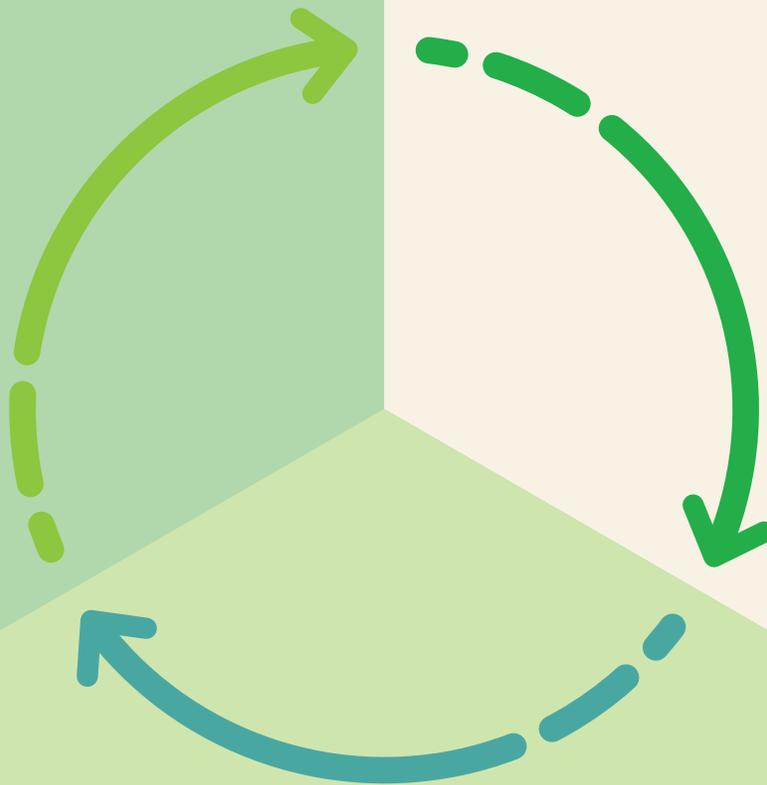
La dépréciation continue du dollar canadien par rapport au dollar américain de 2010 à 2020 a contribué à améliorer la compétitivité des produits forestiers canadiens aux États-Unis et à augmenter la valeur des exportations en dollars canadiens.

Metadata

Étendue géographique : Provinciale

Dernière mise à jour de l'indicateur : Avril 2021

Source(s) des données : [Recherche par industrie \(code SCIAN\) - données sur le commerce en direct d'Industrie Canada](#)



Pour de plus amples renseignements sur la gestion durable des forêts en Ontario, visitez le site ontario.ca/forets

Citation recommandée : Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. 2021. État des ressources naturelles de l'Ontario – forêts 2021. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007. Sault Ste. Marie (Ont.)

@Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

ISBN : 978-1-4868-5391-5 (PDF État des forêts de l'Ontario - 2021)